Sur le débat « réunification » syndicale CGT – FSU

Histoire des relations entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU dans la recherche publique (CNRS, Inserm) : de l'accord de concertation (1967) à nos jours.

Par Jean KISTER

(version corrigée novembre 2025)

Sommaire

Présentation 3

Partie 1 : l'accord de concertation entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN (1967-1987) 4

- Signature de l'accord de concertation SNTRS-CGT et SNCS-FEN en 1967 4
- Les premières difficultés : l'arrivée du SNPTES-FEN 5
- Vers un syndicat unitaire SNTRS-SNCS ? 7
- Crise de direction au SNCS-FEN 8
- Création de l'USCA 8
- La fin de l'accord de concertation 10

Partie 2 : sur la syndicalisation des chercheurs à la CGT (1986-1997) 12

- Ultime tentative du SNCS pour un nouvel accord de concertation ? 12
- Des divergences profondes entre SNTRS et SNCS 13
- Vers un syndicat « inter-catégoriel » : création d'un « secteur chercheur » au SNTRS 14
- Vers l'intégration de l'USCA au SNTRS-CGT 15

Partie 3 : le SNCS de la FEN à la FSU (1992-1997) 17

- Autonomie du SNCS 17
- Proposition du SNCS pour rejoindre la CGT ? 18

Partie 4 : luttes communes SNTRS-CGT et SNCS-FSU (1997-2024) 20

- Ouverture de la syndicalisation vers les ITA du SNCS 20
- Plus de 20 ans de luttes communes SNTRS-SNCS avec de nouveaux acteurs SLR, Sciences en Marche 20
- 2023 : changement de nom du SNCS : abandon du catégoriel « chercheurs » 22

Conclusion 23

Documents 25

Table des abréviations 39

Sources bibliographiques 41

Secrétaires Généraux du SNTRS et du SNCS 42

Sur le débat « réunification » syndicale CGT – FSU

Histoire des relations entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU dans la recherche publique (CNRS, Inserm) : de l'accord de concertation (1967) à nos jours.

Présentation

« Nos deux syndicats sont comme les 2 pans d'un même mur : celui du syndicalisme de masse et de classe. »

Par Jean KISTER

(Secrétaire Général Adjoint du SNTRS-CGT de 1999 à 2021, Secrétaire de la section nationale Inserm du SNTRS-CGT de 1995 à 2021, membre du Bureau Fédéral FERC-CGT de 2007 à 2019)

Pour éclairer le débat actuel sur le rapprochement CGT-FSU, il est utile de regarder l'histoire des relations entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU (syndicats des chercheurs) dans le champ de la recherche publique (CNRS, Inserm, Inria), hors INRA où le SNCS n'était pas présent.

Cette histoire[1] démarre avec l'accord de concertation qui a perduré entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN de 1967 à 1987, lequel sera remis en cause par l'arrivé d'un autre syndicat FEN sur le champs des personnels ITA (SNPTES), situation débouchant sur le débat de la syndicalisation des chercheurs à la CGT, avec la création de l'USCA-CGT (1986) et la décision du SNTRS-CGT d'élargir son champs de syndicalisation aux chercheurs (1987) et la période d'autonomie du SNCS après la scission de la FEN (1992) et son affiliation à la FSU en 1997, année de l'intégration de l'USCA au SNTRS-CGT. Elle se prolonge par plus de 20 ans d'actions communes avec l'émergence de nouveaux acteurs associatifs (« Sauvons La Recherche » en 2004 ou « Sciences en Marche » en 2014) pour aboutir en 2023 au changement de nom du SNCS, signe de l'évolution du SNCS d'un syndicat purement catégoriel chercheur vers un syndicat inter-catégoriel.
Soit de nombreuses occasions manquées d'une possible « unification » de ces deux syndicats malgré leur intention initiale affirmée dans l'accord de concertation de 1967 de créer « un syndicat unique ».

[1] Une grande partie du travail sur les Repères Historiques du SNTRS-CGT a été fait par Jean OMNES, ancien Secrétaire Général du SNTRS-CGT (1990-2002), publiés dans le Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS) n°346 février 1998 « *Numéro spécial 50 ans du SNTRS-CGT, Repères pour l'histoire de la CGT au CNRS, à l'Inserm, à l'Inria et ailleurs … 1939-1997* », dont je me suis largement inspiré. Je l'en remercie infiniment (Jean KISTER)

Partie 1 : l'accord de concertation entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN (1967-1987)

Signature de l'accord de concertation SNTRS-CGT et SNCS-FEN en 1967

Il faut d'abord rappeler qu'historiquement les enseignants étaient syndiqués à la Fédération de l'Education Nationale (FEN) qui faisait partie de la CGT avant 1947. Suite à la scission entre la CGT et FO en 1948, la majorité des enseignants avait choisi la proposition d'autonomie dans la FEN (FEN-Autonome) avec comme argument la possibilité d'une médiation pour une réunification. Seuls quelques syndicats ont opté de rester dans la CGT (enseignants des centres d'apprentissage et les personnels « non enseignants » de l'Education Nationale qui formèrent alors la FEN-CGT). Il y avait eu la possibilité d'une double affiliation CGT-FEN entre 1948 et 1954.[2]

Dès sa création en 1948, Le SNPTA-CGT (ancêtre du SNTRS) ne syndiquait que les Personnels Techniques et Administratifs du CNRS, alors que le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS-FEN) ne syndiquait que les chercheurs (lequel a été créé en mars 1956 par pression des chercheurs CNRS pour créer un syndicat autonome dans la FEN-Autonome en se séparant du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, (SNESR)[3].

Cette séparation entre chercheurs et personnels techniques et administratifs était très forte à cette époque, les premiers se revendiquant « la tête » et considéraient les seconds comme « les jambes ». De fait, il y avait alors beaucoup d'ouvriers et de techniciens parmi les personnels d'accompagnement de la recherche, surtout en mécanique, verrerie, électricité, etc., qui confectionnaient des prototypes pour les expériences des chercheurs. D'où une certaine domination des chercheurs sur ces personnels ce qui se ressentait aussi dans les relations entre syndicats.

Vu leurs fortes convergences revendicatives, les deux syndicats ont engagé des discussions pour un renforcement de leur action commune et établir un protocole d'accord pour qu'une **concertation permanente s'institue à tous les niveaux entre les deux syndicats** (Mandat voté au 13ème congrès du SNCS-FEN des 10-12 novembre 1967[4]). Ces démarches aboutiront à **la signature en novembre 1967 d'un « accord de concertation »**[5] (*Document 1*) dans lequel les deux organisations s'engageaient à coordonner leurs luttes en soulignant l'importance de l'unité d'action face au patronat et au gouvernement. Les deux syndicats préconisaient ensemble un statut de personnel permanent de l'Etat pour le CNRS.

Mais dans cet « accord de concertation », les deux syndicats vont beaucoup plus loin !
« Les deux syndicats ne se résignent pas à la division syndicale. Ils souhaitent notamment que se renouent des liens entre la FEN et la CGT. Ils sont convaincus de la nécessité d'une organisation syndicale unique, indépendante du patronat, du gouvernement, comme de toute idéologie politique, philosophique ou religieuse ».

---

[2] « *De la FEN-CGT à la FERC-CGT : Repères pour l'histoire (1948-1994)* » par Joël HEDDE (mars 2009) ; Bulletin de l'IHS FERC-CGT Spécial syndicalisation mai-juin 2024

[3] « *Le SNCS éléments d'histoire 1956-1996* », page 11, dans « *La Vie de la Recherche Scientifique* » (VRS) spéciale mai 2000

[4] Cité dans le Bulletin d'Information n°99 de novembre-décembre 1967 du SNPTA-CGT

[5] Bulletin d'Information n°100 de janvier-février 1968 du SNPTA-CGT

Au **11ème congrès du SNPTA-CGT en mars 1968**, cet accord de concertation a été ratifié unanimement[6]. A ce congrès, **le SNPTA devient le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)** ouvert à tous les personnels « non chercheurs » du CNRS, et bientôt, en 1969, de l'Inserm.

Concrètement, cet accord de concertation a été respecté par les deux syndicats :

- Respect du champ de syndicalisation : ITA au SNTRS, chercheurs au SNCS ;
- Listes de candidats présentées aux élections professionnelles dans les organismes CNRS, Inserm par chaque syndicat sur son propre champ, pas de concurrence électorale. Souvent pour des élections inter-catégorielles (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique, …), présentation de liste commune SNTRS-SNCS.

Dans le document d'orientation du **14ème congrès du SNTRS-CGT**[7] (13-15 mars 1974 à Villers sur Mer), sur l'accord de concertation permanente avec le SNCS, il est dit : « *Dans le cadre du respect absolu de leur indépendance chacun pour ce qui le concerne et dans son secteur d'activité,* ***nos deux syndicats sont comme les 2 pans d'un même mur : celui du syndicalisme de masse et de classe***. »
Dans un témoignage publié bien plus tard (2000[8]), Janine ROGALSKI (ancienne Secrétaire Générale du SNCS 1973-1976) raconte : « ***donc cet accord de concertation, qui était un acte tout à fait singulier dans le syndicalisme français, nous a étiqueté comme un syndicat problématique au niveau de la FEN.*** »

Parmi les luttes communes menées ensemble par le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN ((*Document 2* : manifestation commune SNCS-FEN et SNTRS-CGT en février 1978), la plus remarquable est sans doute celle des **« Hors Statuts » de 1970 à 1980**[9]. Si à l'époque les personnels des organismes de recherche étaient « stabilisés » dans un statut de « contractuels permanents » (la fonctionnarisation n'interviendra qu'en 1984 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir), il existait beaucoup de personnels dit « Hors Statut » (on ne parlait pas encore de « précaires »), qui étaient payés en dehors du cadre fixé par le statut type CNRS, soit par des instances de financements de certains ministères (en SHS), soit par le Centre de Documentation Scientifique et Technique (CDST) du CNRS, soit par les dons reçus par des laboratoires de cancérologie, comme l'Institut de Cancérologie et d'ImmunoGénétique (ICIG) à Villejuif[10]. Tous des « Hors Statuts » ne bénéficiaient d'aucune grille de salaire, ni d'avancement et de carrière, ni de mutuelle. Cette lutte victorieuse a permis in fine 1200 intégrations au CNRS et 120 à l'Inserm fin 1980. Dans le cadre de cette lutte, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN ont publié en mai 1973 un 4 pages commun sur la situation des « Hors Statuts » et leurs revendications et en juillet 1975 un « Mémento Hors Statut ».

---

[6] Bulletin d'Information n°102 d'avril-mai 1968 du SNPTA-CGT
[7] BRS n°157 mai 1974
[8] « *Le SNCS éléments d'histoire 1956-1996* », Janine ROGALSKI page 165 VRS spéciale mai 2000
[9] Annick KIEFFER, Jean OMNES « *Des hors-statuts aux précaires : 70 années de luttes* » BRS n°519 décembre 2021 ; Maira ABREU, François BOUREAU « *Précarité de la recherche dans les années 1970-1080 : récits de « hors-statuts » en lutte* » Contretemps n°47 octobre 2020 https://lesdossiers-contretemps.org/2021/02/02/precarite-de-la-recherche-dans-les-annees-1970-1980/ ; Danièle MULLER, Jocelyne LEGER « La belle lutte des « mi-temps » pour leur titularisation » BRS n°498 mars 2018 « 70 ans du SNTRS » pages 10-13
[10] IHS CGT « *Depuis 130 ans, nous faisons la CGT* » : 1976-1982 « *INSERM : Les « hors statuts » obtiennent des garanties* » « Catherine DRIANCOURT pages 76

Autre initiative marquante du SNTRS-CGT et du SNCS-FEN fut la publication d'un **supplément commun au BRS et à la VRS intitulé « *la recherche malade du capitalisme* »**, présenté lors d'une conférence de presse le 1er décembre 1976). Ce document a été largement diffusé et a donné lieu à des AG un peu partout.

Les premières difficultés : l'arrivée du SNPTES-FEN

Les difficultés sont apparues dès octobre 1971 avec le fait que le **SNPTES-FEN**[11] (présent chez les personnels techniques et administratifs des universités) ait reçu le feu vert de la FEN Autonome pour s'implanter au CNRS. Le SNCS-FEN s'y est fortement opposé.
Dans une note adressée au Bureau Confédéral en octobre 1968, le secrétariat national du SNTRS-CGT révèle les velléités du SNCS-FEN d'élargir son champ de syndicalisation vers les personnels techniques et les autres organismes de recherche. Il appelle à un débat dans la CGT sur la question des champs de syndicalisation.

Le congrès du SNCS-FEN (1971) qui suit repousse l'idée de son élargissement aux personnels techniques du CNRS et des autres secteurs de la recherche (1361 contre, 601 pour, 713 refus de vote, 280 abstentions). **Il décide de reconduire et de développer l'accord de concertation avec le SNTRS-CGT**. Cette décision entrainera le départ d'une partie des syndiqués SNCS vers la CFDT lesquels voulaient un syndicat inter-catégoriel au nom de la lutte « anti hiérarchique » et « anti mandarinale » (témoignage de Francis BAILLY, Secrétaire Général SNCS de 1968 à 1970)[12].

En octobre 1971, le SNPTES-FEN reçoit le feu vert officiel de la FEN Autonome pour s'implanter au CNRS. Cela remet ainsi en cause un principe admis jusqu'alors : la limitation des champs de syndicalisation respectifs, liée à la mise en œuvre de l'accord de concertation SNTRS-CGT SNCS-FEN. Ce dernier, consulté, a donné un avis négatif. Le Bureau National du SNTRS saisit immédiatement la FEN-CGT et la Confédération CGT afin que ce problème soit posé devant les responsables de la FEN Autonome au niveau national.

Le 4 juillet 1975, le SNTRS et le SNCS se rencontrent pour examiner les problèmes liés à la recrudescence **d'initiatives de la direction de la FEN pour tenter d'imposer un syndicat pratiquement inexistant chez les ITA du CNRS (le SNPTES-FEN)**, fer de lance de cette nouvelle tentative de division, en essayant de présenter une ou plusieurs listes aux élections au Comité National. **Les deux syndicats ont convenu de s'opposer à cette tentative** selon leurs moyens respectifs sur la base de l'accord de concertation SNCS-SNTRS.

Au 15ème Congrès du SNTRS-CGT (5-7 mai 1976, Hérouville-St-Clair)[13] **:** en annexe au document d'orientation, un document est adopté sur le **renforcement de l'accord de concertation** : « *Au CNRS et à l'Inserm, neuf ans de luttes ont montré l'importance capitale de l'Accord de Concertation signé en 1967 par le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT. Fondé sur une même conception du syndicalisme de masse et de classe et sur la nécessité de tenir compte de l'indépendance des revendications des différents catégories de personnels, l'accord de concertation rendait les deux syndicats non concurrents et créait les conditions d'un renforcement réciproque pour l'action commune. Aujourd'hui, dans le prolongement de leur analyse de 1967, le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN portent une appréciation identique sur la crise, ses origines et les solutions qu'il convient d'y apporter conformément à l'intérêt des*

[11] Syndicat National du Personnel Technique de l'Enseignement Supérieur (SNPTES)
[12] « *Le SNCS éléments d'histoire 1956-1996* », Francis BAILLY page 106 VRS spéciale mai 2000
[13] BRS n°172 mai-juin 1976

travailleurs du CNRS et de l'Inserm. Tout en réaffirmant leur appartenance à des confédération et fédération différentes, reconnaissant leurs traits particuliers spécifiques et leur indépendance, ***les syndicats SNTRS-CGT et SNCS-FEN décident de renforcer l'accord de concertation signé en 1967****. (…). Au niveau national le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN décident de constituer un Secrétariat permanent de concertation se réunissant régulièrement et chaque fois qu'il sera jugé nécessaire par l'un des syndicats. (…) Sur le plan local (laboratoires propres, facultés, …), dans le même esprit, les sections du SNTRS et du SNCS procéderont régulièrement à des réunions communes au niveau de leur secrétariat pour faire le point de la situation locale. Les élus des deux syndicats dans les instances du CNRS et de l'Inserm coordonneront étroitement leur activité dans le même esprit. »*

Le 28 août 1978, le Secrétariat national du SNTRS-CGT adresse une note au Secrétariat de l'UGICT[14], à propos de la situation syndicale au CNRS devant **l'imminence de la reconnaissance du SNPTES-FEN au CNRS**. Dans cette note, après avoir rappelé l'existence d'un accord de concertation, le Secrétariat du SNTRS-CGT s'adresse à l'UGICT : « *A terme, la présence de la FEN parmi toutes les catégories de personnel d'un secteur où la revendication d'un statut commun à tous les personnels est une aspiration majoritaire et justifiée par la nature du travail scientifique, place* ***la CGT en position d'être le seul syndicat à ne pouvoir parler au nom de tous les personnels****. A la différence de FO, de la CFDT qui syndiquent chercheurs et ITA et du SNIRS-CGC qui a obtenu de la CGC une dérogation pour syndiquer les personnels techniques et ouvriers.* ***Jusqu'alors ce paradoxe était corrigé par l'existence de l'Accord de Concertation avec le SNCS-FEN*** *qui permettait une expression commune de nos syndicats vers toutes les catégories. (…). Selon nous cette question du développement de la FEN dans le secteur de la Recherche est indissociable du rôle que la CGT entend jouer dans la défense de la recherche et de ses personnels sur une position de classe. Notre 16ème Congrès a réaffirmé à ce propos* ***la nécessité de poursuivre une réflexion sérieuse sur la signification actuelle des champs de syndicalisation au CNRS*** *(…). Il a rappelé que le* ***SNTRS-CGT ne pourrait rester passif devant l'extension de la FEN à tous les personnels du CNRS****. Il nous semble nécessaire que cette réflexion s'ouvre également au niveau des instances confédérales et qu'elle renforce le besoin d'une expression cohérente de la CGT sur l'ensemble des problèmes de la recherche nationale. »*

Mais en **septembre 1978**, **la direction du CNRS impose le SNPTES-FEN comme syndicat représentatif au CNRS**.

Vers un syndicat unitaire SNTRS-SNCS ?

Cette évolution a amené une réflexion interne au SNTRS sur la signification des champs de syndicalisation dans la recherche, le SNTRS-CGT ne pouvant pas rester passif devant l'extension de la FEN à tous les personnels du CNRS.

Au **congrès du SNCS-FEN de décembre 1979** le Secrétaire Général du SNTRS-CGT, Alain MONTINTIN, a fait la proposition « *d'avancer vers une nouvelle pratique syndicale, au sein d'un* ***grand syndicat unitaire*** *»* afin de renforcer ensemble l'action commune SNCS-SNTRS.

Au **17ème congrès du SNTRS-CGT à Chamerolles (Loiret) en novembre 1980**[15], il y a un grand débat sur les champs de syndicalisation qui a fini en « queue de poisson » ! Une motion

[14] Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT-CGT)
[15] BRS supplément n°208 juin 1981

de la section de GIF, proposant l'ouverture du champ de syndicalisation à tous les personnels (et donc aussi aux chercheurs) n'a pas pu aboutir. Il a fallu qu'un membre de la direction sortante du syndicat menace, à près de 2 heures du matin, d'une démission collective celle-ci si la motion était votée, pour que les camarades de Gif retirent leur motion. « *ma section (Gif), cédant à la pression, avait retiré sa proposition de motion prônant la syndicalisation de toutes les catégories au SNTRS. Nous ne savions pas encore dire non.* » (Témoignage de Jean OMNES, dans son intervention aux 50 ans du SNTRS le 10 mars 1998[16]). Une occasion manquée ?

En effet, on se situait encore, dans le début des années 1980, dans le refus de la direction confédérale de la CGT de la syndicalisation des enseignants, sauf ceux de l'enseignement technique et professionnel, comme celle des chercheurs[17]. Au nom de principes unitaires, la CGT ne voulait pas remettre en cause le statut quo issu de la scission de 1947, entre la CGT, FO et la FEN. La confédération CGT refusant toute concurrence à la FEN Autonome.

Le congrès a finalement proposé la création d'un **grand syndicat unitaire pour tous les personnels CNRS Inserm réunissant le SNTRS et le SNCS** : « *L'objectif du SNTRS-CGT demeure la réunification syndicale et la disparition des limites aberrantes des champs de syndicalisation actuels. (…) Notre perspective, c'est la création d'un grand syndicat unitaire de l'ensemble des catégories de personnels du CNRS et de l'Inserm (chercheurs, ingénieurs, ouvriers, techniciens, administratifs). (…) Tout concoure à ce que le SNCS et le SNTRS, conformément à leur accord de concertation, fassent avancer dans une même volonté cette perspective pour laquelle ils se sont prononcés en 1968. Pour le SNTRS-CGT, la syndicalisation des chercheurs à la CGT ne procède pas d'une démarche réductrice visant à absorber coûte que coûte ces catégories, elle doit être le résultat d'un processus conscient reposant sur la conviction de la majorité des chercheurs et des ITA. Toute pratique syndicale qui nierait l'existence actuelle d'une organisation syndicale majoritaire pour les chercheurs ne peut avoir comme conséquence que la division syndicale.* » Cette proposition ne sera jamais reprise par le SNCS-FEN.

Crise de direction au SNCS-FEN

En effet, depuis 1976, le SNCS-FEN (très largement majoritaire chez les chercheurs du CNRS et de l'Inserm) était dirigé par un groupe de militants de la tendance majoritaire « Unité et Action », proche du PCF, avec Michel GRUSELLE comme Secrétaire Général.

Malgré la situation tendue entre SNTRS et SNCS, de **nombreuses actions communes ont eu lieu** : en mai 1980, élaboration d'une plateforme intersyndicale inter-catégorielle « Pour un Comité National combatif » SNTRS-CGT et SNCS-SNESup-SNPCEN[18]-FEN pour les élections au Comité National du CNRS ; du 9 au 13 mars 1981 paralysie des laboratoires CNRS et Inserm (blocage de la production scientifique avec occupation sur le lieu de travail) à l'appel du SNTRS et du SNCS contre le « **plan AIGRAIN** », Secrétaire d'Etat à la Recherche, dont le projet « *instaure la mobilité forcée, accroît l'insécurité de l'emploi et veut organiser les licenciements, institue un collège d'experts nommés par la direction, chargé de se prononcer sur les changements de catégories (promotions) des ITA* ». Ce mouvement durera dans bon nombre de laboratoires, en région parisienne, mais surtout en province, jusqu'au mois de mai

[16] BRS n°348 avril 1998

[17] « *De la FEN-CGT à la FERC-CGT : Repères pour l'histoire (1948-1994)* » par Joël HEDDE (mars 2009) ; Bulletin de l'IHS FERC-CGT Spécial syndicalisation mai-juin 2024

[18] Syndicat National des Personnels Contractuels de l'Education Nationale (SNPCEN)

(Grenoble, Gif, Bordeaux, Montpellier, Nancay, Orléans, Toulouse, Strasbourg, Lyon, Marseille, Meudon, Villetaneuse, IAP, Orsay, IRBM, Siège IN2P3, Poitiers). Le 6 mai 1981, entre les deux tours de l'élection présidentielle, le statut ITA d'AIGRAIN est promulgué. Il concerne les ITA du CNRS, de l'Inserm et de l'Inra. Le 8 mai 1981 une grève nationale et une manifestation à Paris sont organisées par le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN pour le rejet du statut AIGRAIN et de la politique de recherche du gouvernement. Après l'élection de François MITTERRAND le 10 mai 1981 à la Présidence de la République, le décret AIGRAIN sera abrogé le 10 juin 1981.

Les dirigeants du SNCS de l'époque ont mené ces luttes en commun avec le SNTRS (voir photo manifestation commune en janvier 1998 à Paris, *Document 3*) et ont ensuite négocié en 1983 les nouveaux statuts de fonctionnaires des personnels du CNRS et de l'Inserm, là encore avec le SNTRS.

Mais au **congrès de Bordeaux du SNCS-FEN en décembre 1983**, il y a eu une crise interne grave au sein même de la tendance « Unité et Action » du SNCS : certains membres de cette tendance ont dénoncé les pratiques antidémocratiques du groupe dirigeant le SNCS et ont réussi à mettre en minorité la direction sortante. Il y a plusieurs versions de ces faits selon les acteurs : pour le groupe à la direction du SNCS autour de Michel GRUSELLE, il s'agissait d'un combat entre partisans d'aller à la CGT qu'il représentait et ceux voulant rester dans l'autonomie : « *les tenants de l'autonomie ont réussi à déplacer le rapport de force en leur faveur dans la tendance U et A en accusant les partisans de l'entrée des chercheurs dans la CGT de ne pas respecter la démocratie dans les instances du SNCS* »[19]. Pour Henri-Edouard AUDIER, à l'origine de la fronde interne de la tendance U et A : « *un groupe de militants a pris le contrôle du syndicat. Ils se situaient dans une mouvance dure du PCF (et non représentatifs de ce parti) nous les appelions alors « la tendance Bulgare » par référence au caractère particulièrement sectaire du feu PC bulgare. Cette fraction de militants avait créé un « secrétariat » à quatre*[20] *qu'ils contrôlaient (...) C'était un fonctionnement totalement antidémocratique ; un microcosme intéressant de fonctionnement stalinien*. »[21] Voir aussi le témoignage de Marc OLLIVIER[22,23], qui allait devenir le nouveau Secrétaire Général du SNCS à la suite de ce congrès de Bordeaux, sur les ingérences directes de certains dirigeants du PCF lors de ce congrès (voir aussi sur le même sujet le témoignage de Jacques AUDIN, membre du BN du SNTRS-CGT de l'époque[24]). A noter que Michel PIERRE sera maintenu à la direction du SNCS durant les négociations sur la titularisation des chercheurs après du ministère suite à l'arrivée de la gauche au gouvernement.

Au **18ème congrès du SNTRS-CGT en octobre 1984 (Mondonville)** [25], cette idée de la réunion des chercheurs et des ITA au sein d'une structure syndicale unitaire est réaffirmée.
Dans le rapport introductif on lit : « *La réunion des chercheurs et des ITA au sein d'une structure syndicale unitaire des travailleurs de la recherche scientifique correspond à leur*

[19] Contribution de Michel PIERRE et Michel GRUSELLE dans BRS n°498 mars 2018 « 70 ans du SNTRS » pages 15-16 ; « Le SNCS éléments d'histoire 1956-1996 », Michel GRUSELLE pages 137-138 VRS spéciale mai 2000
[20] Les 4 « SG » étaient : Michel GRUSELLE, Michel PIERRE, Dominique BALUTEAU, René MALZIEU
[21] « Le SNCS éléments d'histoire 1956-1996 », Henri Edouard AUDIER page 96 VRS spéciale mai 2000
[22] « Le SNCS éléments d'histoire 1956-1996 », Marc OLLIVIER pages 155-160 VRS spéciale mai 2000
[23] VRS n°414 automne 2018 « Henri AUDIER, le scientifique et le syndicaliste » pages 34-36
[24] Contribution de Jaques AUDIN dans BRS n°498 mars 2018 « 70 ans du SNTRS » pages 17-21
[25] BRS n°238 avril 1985

aspiration. (…) Il est encore moins fatal que les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA soient les seuls à ne pouvoir se syndiquer à la CGT. »
Le document voté par le congrès dit notamment : « *Signé, il y a 17 ans, l'Accord de Concertation ne peut prendre en compte les mutations considérables qui ont modifié le CNRS, ses rapports à la société, ni les évolutions intervenues dans la composition socioprofessionnelle des équipes avec leurs conséquences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques, ainsi que sur le syndicalisme. »* Le congrès *« considère que le maintien de deux syndicats sur des bases essentiellement catégorielles ne correspond à aucune réalité (…).* ***Le congrès mandate la future direction du syndicat pour que s'engage avec le SNCS-FEN une discussion sur l'unification syndicale****, l'approfondissement de la démarche inter-catégorielle et la mise en échec de la division syndicale (…) ».*
Là encore, aucune avancée pour cette « unification » du côté du SNCS-FEN.

Création de l'USCA

Il s'en suit des retards au sein du SNTRS CGT pour décider d'élargir le champ de syndicalisation aux chercheurs. Il sera décidé de mettre cette question à l'ordre du jour du 19ème congrès du SNTRS-CGT prévu en novembre 1987[26] … mais, entretemps, **l'UGFF[27]** (Thérèse HIRSZBERG, Secrétaire Générale)**,** soutenue par **l'UGICT** (Alain OBADIA, Secrétaire Général) **a décidé, sans consulter le SNTRS, de créer *de novo* un syndicat CGT de chercheurs, « l'Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés » (USCA)** du CNRS, de l'Inserm, de l'INRIA et de la Fondation de la Recherche **en septembre 1986** (par un entrefilet publié dans « *l'Humanité* »). Le mot « assimilés » impliquait que ce syndicat souhaitait rassembler les enseignants chercheurs, les doctorants et même les Ingénieurs de Recherche en plus des chercheurs des organismes. Selon Michel PIERRE (entretiens personnels) la forme « union de syndicats » a été imposée par l'UGFF et l'UGICT, reprenant l'orientation de l'époque de la confédération CGT d'aller vers des syndicats de « sites » en opposition aux syndicats nationaux. Toujours selon lui, il y aurait eu environ 5 à 7 syndicats locaux USCA dont Montpellier, Toulouse, Bordeaux (seul celui de Montpellier a réellement eu une existence pérenne jusqu'à aujourd'hui). On peut aussi rappeler qu'il y avait déjà eu dans le passé plusieurs velléités de l'UGICT de vouloir créer au CNRS un syndicat « spécifique » chercheurs (comme révélé par André CHIANCONIE, SG SNTRS, au congrès de l'UGICT en février 1974).
Cela sera le début d'une période difficile de division interne CGT dans la recherche qui ne sera résolue que 10 ans plus tard (en 1997).

Or, les **militants à l'origine de la création de ce syndicat USCA sont les mêmes que l'ancienne direction du SNCS (Michel GRUSELLE, Michel PIERRE, …) évincés au congrès de Bordeaux de 1983**. Ils avaient constitué une tendance U et A « bis » "*Pour un syndicalisme de lutte"* pendant quelques mois, soutenue matériellement par le SNTRS-CGT : « *Dans un premier temps les exclus tenterons de reconquérir leur place en créant une tendance Unité et Action bis à laquelle la direction du SNTRS par solidarité apportera officieusement son soutien et une aide matérielle durant plusieurs mois. (…) Ce soutien officieux à une fraction dissidente d'un syndicat situé hors du champ de la CGT ne pouvait pas durer sans poser à la longue des problèmes internes dans le SNTRS. Il y fut mis fin lorsque la tournure du combat fratricide au sein du SNCS devint insoutenable et risquait de porter atteinte à l'unité syndicale à la base. Les liens qui s'étaient distendus entre le SNTRS et le SNCS reprirent peu à peu et*

[26] Projet de document pour le Conseil Syndical National (CSN) dans BRS n°251 juin-juillet 1986 pages 3-10
[27] Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (UGFF-CGT)

l'unité syndicale pu s'afficher de nouveau. » (Jacques AUDIN, membre du BN du SNTRS-CGT de l'époque[28]).

La **Commission Administrative (CA) du SNCS-FEN** a publié un communiqué le 24 octobre 1986 **dénonçant la création de l'USCA[29]** : « *Cette décision va à l'encontre de l'accord de concertation existant depuis 1967 entre le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT, accord qui a permis, avec l'appui du SNPCEN-FEN[30], de construire la première force syndicale du CNRS, de l'Inserm et de l'Inria, sur une base de lutte pour la défense de toutes les catégories de travailleurs scientifiques, et pour la mise en œuvre d'une politique scientifique correspondant aux besoins du pays. La CA du SNCS apprécie positivement les condamnations de cette décision de l'UGFF-CGT formulées par la Commission Exécutive du SNTRS-CGT et par le Bureau national unanime de la FERC-CGT et regrette, en revanche, l'appui qui lui a été apporté par l'UGICT-CGT.* » Dans une **déclaration du 28 octobre 1986[31], intitulée « *Non aux entreprises de divisions syndicales* »**, le Bureau National du SNCS-FEN donne des précisions sur ceux qui sont à l'origine de la création de l'USCA : « *Les chercheurs qui sont à l'origine de ce nouveau syndicat, prenant le risque de diviser les travailleurs scientifiques, ont exercé, dans le passé, des responsabilités au SNCS-FEN. Mis en minorité, ils ont refusé de s'exprimer dans notre presse, préféré diffuser leur propre bulletin, dans lequel ils ont lancé leurs propres consignes d'action, attaqué la direction du SNCS ; enfin, ils ont refusé à notre dernier congrès la seule condition qui était posée à leur participation à notre C.A., celle d'abandonner la diffusion de leur bulletin fractionnel.* »

Le SNTRS-CGT adresse une lettre au Bureau Confédéral CGT le 26 septembre 1986 dénonçant cette décision de création de l'USCA sans aucun débat dans les instances statutaires de l'UGFF, de la FERC, de l'UGICT, auxquelles le SNTRS est affilié. Il ajoute : « *Par ailleurs, elle ignore totalement l'existence, depuis 1967, d'un accord de concertation du SNTRS avec le SNCS-FEN (réactualisé en 1976) qui, sur la base d'une pratique de lutte commune, vise à surmonter, au CNRS et à l'Inserm, la division syndicale héritée de l'histoire. (...) Enfin, cette décision est d'autant plus incompréhensible que, comme vous pourrez en juger, nous avons décidé en juin 1986 d'approfondir, à l'occasion d'un prochain* ***Conseil Syndical National (17 et 18 novembre 1986)****, notre réflexion sur les modifications intervenues au CNRS dans ses rapports avec la société, des évolutions dans la composition socioprofessionnelle des équipes et de leurs incidences sur les rapports de travail et la définition des politiques scientifiques.* ». Dans le **projet de document pour ce CSN[32]**, « *le SNTRS constate que malgré les appels qu'il a adressé à la FEN depuis 6 ans, cette dernière a choisi de rester parmi les ITA, ce qui le met en situation de prétendre à syndiquer toutes les catégories de travailleurs scientifiques* ».

Dans un **4 pages publié juste avant ce CSN[33]**, intitulé **« *quel syndicat pour les chercheurs et les ITA ?* »**, il est dit : « *Nous pensons qu'il existe une autre perspective que le repli sectaire dans un syndicat minoritaire et catégoriel ou que la culture d'une identité corporatiste au sein du syndicalisme réformiste. Chercheurs et ITA doivent travailler ensemble à la construction d'un grand syndicat de masse et de classe.* ***C'est dans ce sens que depuis des années, le SNTRS-CGT s'est exprimé en faveur du dépassement de l'accord de concertation****. Lors de son dernier congrès (1984) il s'est déclaré en situation de pouvoir prétendre à syndiquer les*

[28] Contribution de Jaques AUDIN dans BRS n°498 mars 2018 « 70 ans du SNTRS » pages 17-21
[29] VRS supplément au n°264 octobre 1986
[30] Syndicat National des Personnels Contractuels de l'Education Nationale (SNPCEN)
[31] VRS supplément au n°264 octobre 1986
[32] Projet de document pour le Conseil Syndical National dans BRS n°251 juin-juillet 1986 pages 3-10
[33] BRS n°253 octobre-novembre 1986

chercheurs, en faisant de la conviction le moyen essentiel pour parvenir à cet objectif. (…) Chercheurs et ITA ont aujourd'hui plus de points en commun qu'à l'époque de l'accord de concertation et paradoxalement, ni le SNCS-FEN, ni le SNTRS-CGT ne leur offrent de structures syndicales où ils peuvent ensemble définir leurs revendications et les moyens de les satisfaire. (…) Sur tous ces objectifs, il est devenu urgent que chercheurs et ITA se rassemblent dans un syndicat pour lutter avec plus d'efficacité. Le SNCS-FEN et le SNTRS-CGT demeurent les seuls syndicats du CNRS, de l'Inserm et de l'Inria à se limiter dans des champs catégoriels, ne correspondant même plus au nouveau statut qui s'étend désormais à tous les métiers de la recherche. Dans un moment où se profilent les grandes manœuvres politiques avec toute sorte d'OPA en direction du mouvement syndical dont la caractéristique principale est la volonté de constituer un grand front réformiste, ***ITA et chercheurs peuvent apporter une réponse originale au sein d'un grand syndicat CGT de la recherche****. Il ne peut se construire malgré les intéressés, ni contre eux, mais avec eux.* »

Le **Bureau Fédéral de la FERC-CGT fait une déclaration le 26 septembre 1986** dénonçant « *des méthodes bureaucratiques inacceptables dans la CGT. (…) Le Bureau Fédéral estime que la syndicalisation des chercheurs à la CGT comme d'ailleurs celle des enseignants mérite beaucoup mieux. (…) Le Bureau fédéral demande fermement que le processus de syndicalisation fasse l'objet d'un débat immédiat à tous les niveaux des structures concernées sous la responsabilité du Bureau confédéral.* »

La fin de l'accord de concertation

Au **19ème congrès du SNTRS-CGT de novembre 1987**[34], il est fait le constat que *« depuis décembre 1985, le SNCS-FEN n'a pas répondu à la proposition d'une unification syndicale ». « Au moment où se déroulait une nouvelle entreprise de division, la création de l'USCA, le SNCS-FEN n'a pas estimé nécessaire de renforcer l'accord de concertation. Cela a confirmé que le SNCS-FEN ne jugeait plus d'actualité la perspective d'un syndicat unique chercheurs-ITA telle qu'elle figure dans l'accord de concertation. »*
« Le SNTRS-CGT ne renoncera pas à convaincre par le débat ***qu'il faut travailler à la constitution d'un grand syndicat CGT des travailleurs scientifiques (…). Il considère que cette perspective se substitue à un accord de concertation qui s'est transformé en statu quo (…), le congrès du SNTRS-CGT décide de mettre fin aux limitations catégorielles qui furent imposées aux statuts du syndicat, en l'ouvrant à toutes les catégories de travailleurs scientifiques*** *».*
Le congrès décide de modifier l'article 1er des statuts du syndicat en ouvrant son champ de syndicalisation à toutes les catégories de personnels du CNRS, de l'Inserm et de l'Inria, donc aux chercheurs.

C'est donc la fin de l'accord de concertation SNTRS-CGT SNCS-FEN, qui aura duré 10 ans (1967-1987), lequel portait la finalité d'une unification entre les deux syndicats CGT-FEN, qui n'a jamais pu être mise n'œuvre !

[34] BRS n°263 janvier 1988

Partie 2 : sur la syndicalisation des chercheurs à la CGT (1986-1997)

Suite à la création de l'USCA (*Document 4*) et au choix d'étendre aux chercheurs la syndicalisation au SNTRS-CGT, il allait s'en suivre **10 ans de « troubles internes »** autour de plusieurs thèmes qui étaient alors au centre des débats dans la CGT, dont en particulier, la démarche confédérale (appuyée par l'UGICT et l'UGFF) d'aller vers **des syndicats de « site »,** au nom de la proximité, ce qui remettait en cause les syndicats « nationaux », comme le SNTRS, lequel était très attaché à conserver cette structure syndicale nationale en raison de la nature des organismes nationaux de recherche que sont le CNRS, l'Inserm. Le seul exemple concret de création de syndicat de site dans l'enseignement supérieur et la recherche a été celui de **Montpellier** créé en février 1988 par des adhérents du SNTRS, soutenus par l'USCA, l'UGFF et même la FERC qui décidera d'affilier directement ce syndicat de site « USTL[35] Montpellier ». Ainsi, pendant de longues années, le SNTRS recevra tous les ans un chèque du syndicat de site de Montpellier correspondant aux cotisations des adhérents CNRS ou Inserm de ce syndicat, jusqu'à récemment (année 2000) où il n'y aura plus aucun agent CNRS ou Inserm à ce syndicat de site, lequel est toujours en activité, toujours affilié à la FERC, alors que les raisons de sa création ne sont plus réunies à ce jour !

Ces conflits entre les deux syndicats CGT dans le champs de la recherche se sont surtout cristallisés autour des listes lors des diverses élections au CNRS ou à l'Inserm (Conseil d'Administration, CAP, CAES), le SNTRS-CGT refusant toute idée de liste « commune » CGT (idée pourtant fortement soutenue par la confédération, l'UGICT, l'UGFF), considérant la création de l'USCA comme une remise en cause même de son existence et défendant le développement d'un syndicat inter-catégoriel réunissant les ITA et les chercheurs. Cette histoire entre l'USCA et le SNTRS pourrait faire l'objet d'une autre étude mais ne rentre pas dans le cadre du propos de cet article sur les relations SNTRS et SNCS.[36]

Evidement, cette nouvelle situation au sien de la CGT dans la recherche allait aussi perturber les relations entre le SNTRS et le SNCS, malgré le fait qu'il y a eu encore une **liste commune SNTRS-CGT et SNCS-FSU** pour les élections au Conseil d'Administration (CA) du CNRS (juin 1989) contre une liste USCA (avec quelques membres du SNTRS « dissidents »).
Dans une lettre au SNTRS du 7 juin 1989 (*Document 5*), **Marc OLLIVIER, élu sur la liste commune SNCS-SNTRS-SNPCEN[37], regrette cette division syndicale qui a eu pour résultat la non-élection d'une élue ITA SNTRS-CGT au CA**.

Ultime tentative du SNCS pour un nouvel accord de concertation ?

Dans une **lettre du SNCS au SNTRS du 9 juin 1989**, le SNCS semble vouloir **relancer la coopération entre les deux syndicats et même proposer un nouvel accord de concertation ?** :
« *(…) Comme nous l'avons dit à notre congrès, il est nécessaire d'impulser la concertation et l'action inter-catégorielle au niveau des laboratoires et des équipes. Nos sections et nos*

[35] Université des Sciences et Techniques du Languedoc (USTL) de Montpellier
[36] Voir les contributions de Michel PIERRE et Michel GRUSELLE, de Jacques AUDIN dans BRS n°498 mars 2018 « 70 ans du SNTRS »
[37] Syndicat National des Personnels Contractuels de l'Education Nationale (SNPCEN), devenu ensuite Syndicat National des Personnels de l'Energie Nucléaire (SNPEN) (FEN puis FSU), personnels de la physique nucléaire au CNRS (IN2P3)

militants doivent se rencontrer, agir ensemble, réfléchir sur le contenu de nos métiers respectifs, relever les défis de politique scientifique que nous lancent les directions du CNRS. Ces actions communes et cette coopération doivent se faire sur une base claire. Elles ne se développeront pas dans l'ambiguïté. ***En particulier, le respect des champs de syndicalisation, quelle que soit la nécessaire réflexion que nous devons mener sur le syndicalisme inter-catégoriel au CNRS et sur un nouvel accord de concertation, paraît, malgré les décisions de votre 19ème congrès, l'attitude réciproque actuellement la plus prudente****. Ne sous-estimez pas le discrédit que l'USCA « CGT » fait peser sur le sigle CGT au CNRS et à l'Inserm.* ».

Des divergences profondes entre SNTRS et SNCS

Mais l'actualité va vite mettre en évidence de fortes divergences de fond entre les deux syndicats : en effet, **le SNCS a signé le 11 juillet 1989 un relevé de conclusions au Ministère de la Recherche et de la Technologie (MRT) de l'époque (sous un gouvernement de « gauche ») portant sur des mesures de revalorisation des chercheurs**, que le SNCS jugent « positives » mais « modestes », mais qui ne concernaient pas les ITA, d'où le refus de signature du SNTRS-CGT. En conséquence, la direction du SNTRS a écarté toute initiative commune avec le SNCS[38], dénonçant « *que ce syndicat n'a pas pu dépasser, en la circonstance, une attitude corporatiste. Il y a surtout un manque d'analyse de classe de la situation et de la stratégie gouvernementale.* »

Cela a amené le SNCS à diffuser une « note aux secrétaires de sections et aux membres de la Commission Administrative du SNCS-FEN » intitulée « ***L'action inter-catégorielle, oui, mais comment ?*** », au ton très ironique, déplorant que « *le SNTRS-CGT prétend lutter sur deux fronts, contre le SNCS-FEN et contre l'USCA-CGT. (…) En réalité, les subtilités de la direction du SNTRS-CGT cachent mal le succès des pressions pour un rapprochement avec l'USCA, à laquelle le SNTRS emprunte de plus en plus le vocabulaire, les analyses catastrophiques et la tentation d'une politique du pire.* » Cette note se termine par des questions à leurs sections locales sur l'attitude des membres du SNTRS dans leur région : « *les camarades du SNTRS à la base partagent-ils les doutes de leur direction ? Sont-ils proches des thèses USCA ? Manifestent-ils leur volonté unitaire vis-à-vis des chercheurs du SNCS ?* »

Evidemment, cette note a fait réagir vivement le SNTRS qui, dans un courrier au SNCS-FEN du 20 décembre 1989, dénonce la forme de cette « note » : « *Nous ne pouvons pas admettre une démarche qui tend à opposer des sections syndicales à leur syndicat. Nous avons récusé une telle démarche quand elle était menée par certains au sein de notre confédération, ce n'est pas pour l'accepter quand elle vient de la direction du SNCS-FEN.* »

Dans cette lettre, le SNTRS-CGT revient sur le différent de fond avec le SNCS : *« (…) Votre signature du relevé de conclusions des discussions au MRT nous a profondément surpris et interpellés ! Que s'est-il produit entre le 15 juin, (journée nationale d'action pour l'ouverture de négociations et la satisfaction des revendications à l'initiative du SNTRS-CGT, du SNPCEN et du SNCS-FEN, avec une pratique unitaire qui a conduit FO et le SNIRS-CGC à appeler à l'action) et le 7 juillet où, avec le SNIRS-CGC, vous avez rejoint le SGEN-CFDT en acceptant les propositions du gouvernement qui ne répondent pas aux aspirations des personnels ? En faisant cela vous avez entériné une politique gouvernementale qui cherche des cautions syndicales moyennant de maigres concessions, excluant par ailleurs les organisations syndicales non signataires (…). L'attitude indépendante du SNTRS-CGT ne peut être assimilée*

[38] SNTRS Informations n°25 et n°26 des 24 et 29 novembre 1989

ni à un abandon de l'activité syndicale comme force de propositions capable d'influer sur la situation de la recherche et d'arracher toutes les améliorations possibles dans un contexte donné, ni à un rapprochement avec l'USCA. Croire à cela c'est s'abuser à moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle attitude destinée à radicaliser la situation en n'offrant qu'une seule alternative dans les rapports syndicaux inter-catégoriels : le SNCS-FEN ou l'USCA-CGT. Ce n'est pas notre conception du débat et des rapports entre organisations syndicales. Nous voulons mettre en œuvre les orientations de notre 19ème Congrès. Chacun devra s'y faire. »

Vers un syndicat « inter-catégoriel » : création d'un « secteur chercheur » au SNTRS

Une autre raison de l'affaiblissement des relations avec le SNCS-FEN, c'est la **volonté du SNTRS-CGT de développer la syndicalisation des chercheurs**.

La **Commission Exécutive (CE) du SNTRS-CGT du 21 septembre 1990** a lancé un appel : *« Construisons ensemble un grand syndicat CGT inter-catégoriel, le SNTRS-CGT (...). La CE appelle les sections syndicales dans le cadre de la préparation du 20ème Congrès, à prendre des initiatives pour débattre avec l'ensemble des personnels, quelque soit leur statut ou leur catégorie, de leurs situations, des solutions et des actions que préconise le SNTRS-CGT, à débattre avec les chercheurs, sans exclusive, de la nécessité de développer le syndicat national inter-catégoriel CGT des travailleurs scientifiques qu'est le SNTRS-CGT. »*

Au 20ème Congrès du SNTRS-CGT (Gif-sur-Yvette - 91) des 27-30 novembre 1990[39], le congrès affiche la volonté de poursuivre « *la construction d'un SNTRS-CGT inter-catégoriel, national, démocratique, indépendant et unitaire. »*

Le **Conseil National Fédéral (CNF) de la FERC** (10-11 décembre 1992)[40] fait des propositions pour tenter de sortir de la situation de division dans la CGT au CNRS et à l'Inserm : mettre en place un travail spécifique chercheur au sein de la Branche Recherche de la FERC ; engager le SNTRS-CGT, dans le cadre de la préparation de son congrès, à faire des propositions constructives ; mettre en place une forme d'organisation permettant aux chercheurs et aux ITA de mener leur activité propre, et donc transformer le SNTRS. A cela s'ajoutait, en cas d'acceptation de l'USCA, l'invitation permanente d'un de ses membres à la CE de la FERC. **Le CNF refuse l'affiliation de l'USCA à la FERC.** Il considère *« qu'une affiliation formelle ne ferait que figer la situation et risquerait de la pérenniser ».*
Avec la quasi-unanimité du CNF, les délégués SNTRS ont approuvé ces propositions. Le SNTRS a affiché à cette occasion sa volonté de mettre en place dans le syndicat **un « *secteur chercheur* »** au sein duquel les chercheurs pourront organiser leur activité spécifique tout en s'inscrivant dans l'activité générale du syndicat inter-catégoriel CGT, le SNTRS-CGT.

Le Conseil Syndical National (CSN) du SNTRS-CGT du 29 janvier 1993[41] reprends les propositions de la FERC sur l'organisation des chercheurs dans le SNTRS-CGT : ***la mise en place d'un « secteur chercheur*** *» au sein du SNTRS-CGT qui aura en charge la réflexion et l'activité revendicative pour les chercheurs. L'animation de ce secteur par un secrétariat dont les membres feraient partie du Bureau national du SNTRS-CGT. L'organisation d'une conférence nationale des chercheurs afin de préparer le congrès du syndicat sur leurs revendications et toutes les questions spécifiques aux chercheurs.*

---

[39] BRS n°283 mai-juin 1991
[40] SNTRS Informations n°1 12 janvier 1993
[41] SNTRS Informations n°2 4 février 1993

Le 21ème Congrès du SNTRS-CGT (Orsay) des 24/26 novembre 1993[42] apporte des modifications aux statuts du SNTRS avec la mise en place d'un Secteur Chercheur : « *il aura en charge l'impulsion de l'activité spécifiquement revendicative pour les chercheurs, en liaison avec la Commission Exécutive et le Bureau National* ».

Vers l'intégration de l'USCA au SNTRS-CGT

Après sollicitation de l'USCA, une rencontre a lieu entre le SNTRS-CGT et l'USCA le 22 octobre 1996. Dans le rapport oral au 22ème congrès du SNTRS-CGT, nous pouvons lire à ce propos : « *(…) Nous devons apprécier à sa juste valeur le pas fait par l'USCA et notamment le fait que, pour elle, le lieu de rassemblement des forces CGT dans nos organismes soit le SNTRS. Nous avons, dans les discussions, abordé la question des pratiques syndicales et rappelé à l'USCA deux articles essentiels de nos statuts : l'article 2 concernant les sections du syndicat et l'article 19 instituant un Secteur Chercheur. Notre congrès n'ayant pas à son ordre du jour de nouvelles modifications de statuts, c'est donc à partir de ceux existants que nous devons, avec l'USCA, entamer un processus de rassemblement des chercheurs et ITA de la CGT dans le SNTRS-CGT (…).* »

On peut se demander quelles ont été les raisons pour que les dirigeants de l'USCA fassent cette proposition de rejoindre le SNTRS après plus de 10 ans de division syndicale.
Une première raison pourrait être que l'USCA n'avait pas réussi à progresser fortement ni en termes d'adhérents chercheurs (quelques dizaines pour l'USCA et le SNTRS pouvaient aussi faire état d'un nombre croissant d'adhérents chercheurs), ni électoralement : ses résultats n'étaient pas négligeables (quelques pourcents) mais loin de ceux du SNCS qui restait largement majoritaire chez les chercheurs et avec le fait que le SNTRS avait lui aussi augmenté son influence électorale dans cette catégorie de personnel.[43]

D'autre part, l'année 1992 a vu le départ des « soutiens » de l'USCA : au 11ème congrès de l'UGICT en juin 1992, Maîté DEMONS a été élue Secrétaire Générale en remplacement d'Alain OBADIA ; et Thérèse HIRSZBERG et son équipe de direction ont été mis en minorité au congrès de l'UGFF de Kaysersberg en octobre 1992 et une nouvelle direction a été élue.
De plus, l'image de la CGT a sans doute été altérée par ces années de bataille fratricide pour les personnels de la recherche, situation qui n'a pas pu échapper à la Confédération CGT et à l'UGICT, qui ont dû faire pression sur l'USCA pour en finir avec la division interne de la CGT dans la recherche publique.

Mais sans doute les changements dans les règles pour les élections professionnelles dans la Fonction Publique ont pu finir de convaincre définitivement les responsables de l'USCA que continuer à rester isolé comme syndicat CGT de chercheurs face à un SNTRS CGT toujours aussi représentatif dans les organismes de recherche et en plein développement chez les chercheurs était suicidaire. En effet, un seul syndicat peut déposer une liste au nom d'une confédération ou d'une fédération, la présence de 2 listes CGT concurrentes est un risque très fort d'annulation de ces 2 listes.

Après la rencontre du 22 octobre, **le Bureau National de l'USCA écrit le 30 octobre 1996 à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT** : « *(…) l'USCA propose au SNTRS-CGT une démarche pour construire avec les chercheurs qui le souhaitent, une forme d'organisation*

[42] BRS n°304 décembre 1993
[43] Voir la contribution de Jacques AUDIN dans BRS n°498 mars 2018 « 70 ans du SNTRS » page 19

permettant l'expression de l'identité chercheur dans un syndicat inter-catégoriel CGT. Nous proposons que le SNTRS-CGT et l'USCA réunissent les chercheurs concernés dans les sites de recherche (...). Selon nous le secteur chercheur devrait avoir la responsabilité et les moyens pour élaborer, exprimer, représenter et impulser l'action sur les revendications spécifiques aux chercheurs dans le cadre d'une organisation inter-catégorielle. Nous proposons que cette organisation soit le SNTRS. » (Document 5)

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT propose à l'USCA une démarche sur la base de l'activité des sections et rappelle notre mode fonctionnement : « *nous proposons à nos sections d'inviter les adhérents de l'USCA aux réunions des sections du SNTRS-CGT ; nous proposons aussi de programmer, dans les régions, des réunions de chercheurs adhérents à la CGT pour débattre de leurs revendications et de la mise en œuvre d'une activité spécifique.* » **Elle invite une délégation de l'USCA à la dernière séance du 22ème congrès du SNTRS-CGT (Orsay) des 26-29 novembre 1996.**

Dans un communiqué du 21 février 1997, le SNTRS-CGT et l'USCA « *affichent leur volonté de construire, ensemble le syndicat inter-catégoriel CGT, au CNRS, à l'Inserm et à l'Inria : le SNTRS.* *« Ils appellent leurs militants à se rencontrer, afin d'organiser les initiatives nécessaires pour atteindre cet objectif. Le SNTRS et l'USCA ont décidé de réunir les chercheurs, adhérents ou pas à la CGT, qui veulent participer à cette construction, afin de définir collectivement : leurs revendications spécifiques, comment ils peuvent construire dans le SNTRS un secteur chercheur ayant la responsabilité et les moyens d'exprimer et de défendre ces revendications avec l'ensemble du syndicat. (...) Ils appellent leurs militants à tout mettre en œuvre pour la réussite de ces réunions, dans la perspective d'une Conférence Nationale des chercheurs qui devrait être organisée à l'automne 1997. La réussite de ce processus conduira à l'unification des forces de la CGT au CNRS, à l'Inserm et à l'Inria. »*

Le Conseil Syndical National (CSN) du SNTRS-CGT du 21 novembre 1997[44] a, à son ordre du jour, l'intégration des adhérents de l'USCA : « *Ce CSN est un bon moment pour rappeler un certain nombre de questions essentielles à nos yeux en terme d'organisation et de fonctionnement du syndicat : pas de barrières plus ou moins étanches entre catégories ; un syndical national et inter-catégoriel ; les sections syndicales sont la base du syndicat et doivent être le lieu d'organisation de tous les adhérents ; le seul organisme de direction pour tout le syndicat au niveau national est la Commission Exécutive et le Bureau National qui en est issu ; dans tous les cas les adhérents et militants sont à égalité de droits et de devoirs ; le débat et la prise en compte des revendications spécifiques passe par la mise en place de groupes de travail et du secteur Chercheur ; les décisions sont prises collectivement, à chaque niveau, au terme de débat et d'élaborations collectives ; il n'y a pas de domaine réservé dans l'activité du syndicat à telle ou telle catégorie. Le secteur chercheur a la responsabilité d'exprimer et d'organiser la défense des revendications spécifiques des chercheurs avec le Bureau National et la Commission Exécutive du syndicat. Il ne s'agit pas d'une structure à part dans la vie du syndicat. Elle ne doit pas être assimilée à une section nationale. Son rôle essentiel est d'aider l'ensemble du syndicat à s'exprimer sur les revendications spécifiques des chercheurs, donc d'élaborer des propositions et d'animer l'activité du SNTRS parmi les chercheurs et les doctorants. »*

[44] BRS n°343 novembre 1997

Partie 3 : le SNCS de la FEN à la FSU (1992-1997)

Le congrès extraordinaire de la FEN, réuni le 6 octobre 1992 à Créteil, a voté l'exclusion du SNES et du SNEP par 61% des mandats. Cela est une décision de la direction UID (Unité, Indépendance et Démocratie) de la FEN excluant les syndicats dirigés par Unité et Action.

En 1993, création de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) par 13 syndicats exclus ou en dissidence avec la FEN. Simultanément, regroupement de ce qui reste de la FEN avec des syndicats d'autres secteurs : création de l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes).

La **Commission Administrative du SNCS du 17 octobre 1992** « *condamne les exclusions du SNES et du SNEP. Cette décision est d'une extrême gravité. Elle marque la fin de la FEN telle que nous la connaissons depuis 1948. C'est-à-dire une FEN qui avait fait le choix du pluralisme pour éviter la division syndicale. Cette décision met en danger l'existence du SNCS. (...) en conséquence, la CA décide de convoquer un congrès extraordinaire (février 1993).* » **Le SNCS organise une consultation de ses adhérents sur les différentes éventualités** : - rester à la FEN ; - maintenir provisoirement son adhésion à la FEN et repousser la décision à quelques mois ; - se transformer en syndicat autonome ; - adhérer à une autre confédération.

Autonomie du SNCS

Le 35ème congrès du SNCS (5 et 6 février 1993) prend acte des résultats de la consultation des syndiqués (45,3% pour que le SNCS soit un syndicat non affilié ; 33,2% pour maintenir provisoirement son affiliation à la FEN ; 12,3% pour rester à la FEN ; 4,8% pour demander une affiliation à une autre confédération ; 4,4% sans opinion).

Face à ses résultats, le congrès *« souhaite le maintien de l'unité du syndicat ;* ***il ne voit pas sa place ni dans la nouvelle FEN, ni dans une autre confédération pour l'instant****,* ***ni non plus dans une autonomie solitaire*** *; il réaffirme sa condamnation des exclusions de syndicats de la FEN, et son rejet des nouveaux statuts (de la FEN). »*

Le 7 juin 1993, le SNTRS-CGT publie une « Adresse aux adhérents du SNCS »[45] au moment où le SNCS s'engage dans une voie qui le fait sortir de la FEN : *« (...) Nous avons de grandes choses à défendre ensemble, de grandes batailles s'annoncent.* ***Votre place est avec nous, dans le SNTRS-CGT.*** *Nous proposons que les chercheurs y aient une forme d'organisation particulière à décider, ensemble, démocratiquement. Nous sommes prêts à en débattre collectivement, dès à présent, avec tous ceux qui le voudront. Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès, qui aura lieu en novembre cette année, une conférence nationale des chercheurs de notre syndicat sera ouverte à tous les chercheurs qui souhaitent y participer. ». (Document 7)*

Le Congrès du SNCS (1-3 juillet 1993) vote de nouveaux statuts : ils ne prévoient pas d'affiliation à une fédération. Le SNCS quitte, de fait, la FEN. Cette décision est prise à 94,9%.

A ce congrès, Jean OMNÈS, Secrétaire Général, s'exprime au nom du SNTRS-CGT : *« (...) Ce n'est pas pour rien que le SNTRS est à la CGT : hors du syndicalisme inter-catégoriel et interprofessionnel, il ne peut y avoir, à notre avis, de défense totalement efficace des salariés,*

[45] BRS n°301 mai-juin 1993

quel que soit leur secteur. Il n'y a rien de plus dangereux pour les travailleurs, quelle que soit leur situation spécifique, que l'isolement corporatiste. Cela ne signifie pas qu'il faille tout uniformiser, au contraire. Nous avons la volonté, en même temps, de rassembler toutes les catégories pour la défense des acquis collectifs et faire intervenir chacune des catégories sur ses revendications propres. C'est d'ailleurs un débat qui traverse la CGT aujourd'hui, où certains, minoritaires, sont tentés par un repli corporatiste, voire par le sectarisme. Nous pensons que les principes qui ont fondé la CGT restent valables aujourd'hui. Ce n'est pas parce qu'ils ont été parfois allègrement bafoués qu'ils ne doivent pas continuer à être mis en œuvre (...). »

« Ainsi que nous le disions dans l'Adresse : ***les chercheurs, comme les autres catégories, ont toute leur place à la CGT, dans le syndicalisme inter-catégoriel et interprofessionnel****. Le confédéralisme répond à la nécessité de cohérence revendicative, au besoin d'élargissement du champ d'intervention. C'est, à notre sens et tel que nous voulons le faire vivre, tout le contraire d'un carcan, c'est la possibilité de rechercher l'intérêt commun à tous les secteurs de salariés. Les personnels de l'enseignement et de la recherche ne peuvent pas rester isolés. Les chercheurs du CNRS, de l'Inserm et de l'Inria ne peuvent pas rester coupés ni de leurs collègues chercheurs, ni des autres catégories de personnels des EPST. En tout état de cause, quelle que soit votre décision, nous avons à travailler ensemble pour informer et faire agir ensemble chercheurs et ITA (...). »*

Proposition du SNCS pour rejoindre la CGT ?

Au congrès du SNCS du 6 février 1997, Jean OMNÈS intervient au nom du SNTRS-CGT[46] : « *Nous devons œuvrer pour que chercheurs et ITA agissent ensemble. Seule la lutte résolue, sans relâche, des chercheurs et ITA ensemble est de nature à faire reculer ces dangers qui menacent la recherche et ses personnels. (...) Une des difficultés pour le développement de l'action est sans conteste l'état de division syndicale, la multiplication des organisations syndicales. Cela n'est pas une caractéristique de notre seul secteur. C'est ce qui a conduit la CGT à dire, lors de son dernier congrès, qu'il fallait passer du syndicalisme divisé au syndicalisme rassemblé. Nous voulons œuvrer dans ce sens.* ***Nous pensons qu'il est indispensable d'aller vers la construction d'une organisation rassemblant tous les chercheurs et tous les ITA qui veulent lutter contre la dégradation de la recherche publique et pour la défense des personnels, dans le secteur qui est le nôtre : le CNRS, l'Inserm et l'Inria****. C'est le fruit de plus de 20 ans de débats dans le SNTRS. (...). »*

Ce congrès du SNCS a aussi adopté une résolution prévoyant la **convocation d'un congrès extraordinaire en novembre prochain en vu de décider l'affiliation du SNCS à une fédération**.

Dans ce cadre, **le SNCS a envoyé à la FERC-CGT une lettre le 28 février 1997 faisant part des conditions d'une affiliation possible à la CGT**. (*Document 8*). Dans cette lettre, le SNCS énonce un certain nombre de demandes précises et pose la question de savoir si celles-ci peuvent faire obstacle à leur demande d'affiliation, comme le fait que « ***le SNCS est un syndicat national catégoriel de chercheurs*** » ce qui peut exclure les Fédérations ayant des syndicats inter-catégoriels ; ou qu' **«** *il est statutairement attaché au respect de l'indépendance et de la démocratie syndicales , qui s'expriment en particulier par* ***le droit reconnu aux syndiqués de***

[46] BRS n°336 mars 1997

se regrouper en tendances et courants de pensée. » Conditions qui évidement semblent exclurent de fait la CGT !

La FERC-CGT a répondu à la demande du SNCS dans une lettre du 29 juillet 1997 (*Document 9*).[47] Dans cette lettre, la FERC indique « *à l'évidence, le potentiel militant, l'audience, la représentativité de nos deux organisations additionnées représenteraient une force qu'il serait difficile au nouveau Ministre d'ignorer.* »
La FERC précise que « *la CGT, via sa fédération, vous offre un cadre interprofessionnel indispensable à l'entière prise en compte des intérêts communs de tous les salariés sans que soient gommés ou niées les aspirations catégorielles spécifiques.* »
Elle précise que « *Vous êtes attachés à la démocratie, notre mode de fonctionnement la garantit.* »
Elle rappelle que « *la CGT syndique des chercheurs depuis une dizaine d'années. Personne n'ignore que cela s'est fait avec de réelles difficultés, qui sont aujourd'hui en passe d'être surmontées par le dialogue et la prise en compte des aspirations de tous, avec la volonté de donner à l'action inter-catégorielle toute son efficacité. L'organisation des chercheurs dans le SNTRS a été débattue lors de ses derniers congrès. (..) les revendications spécifiques sont traitées dans le secteur national chercheurs offrant un espace de réflexion catégorielle.* »
« *Si vous vous affiliez à la CGT, et donc à la FERC,* ***les discussions sur le mode d'organisation seront ouvertes sur des bases évidemment nouvelles. C'est « en marchant », dans le cadre de discussions et d'élaboration libres et démocratiques que les structures syndicales les mieux appropriées seront trouvées.*** »
Et la FERC de conclure « ***Ainsi, rien ne s'oppose, bien au contraire, à ce que nous répondions positivement à votre demande d'affiliation et donc à vous voir rejoindre la CGT.*** »

Mais cette réponse de la FERC ne semble pas avoir été envoyée aux adhérents du SNCS, elle aurait été seulement distribuée aux délégués le jour du congrès du SNCS (Témoignage de Michel CAHEN dans une lettre de démission du SNCS du 18 avril 1998, lequel a ensuite adhéré au SNTRS-CGT). On peut donc raisonnablement s'interroger sur la réelle volonté des responsables du SNCS de rejoindre la CGT ou si, en fait, les choix étaient déjà faits pour une affiliation à la FSU.

Le 3ème congrès du SNCS en novembre 1997 décide son adhésion à la FSU par 82% des voix.

[47] SNTRS Informations n°8 octobre 1997

Partie 4 : luttes communes SNTRS-CGT et SNCS-FSU (1997-2024)

Ouverture de la syndicalisation vers les ITA du SNCS

Le SNCS allait ensuite franchir une étape importante dans l'extension de son champ de syndicalisation. Au **40ème congrès du SNCS (1999)**[48], en complément au rapport d'activité, un groupe de travail sur « ***la syndicalisation des ingénieurs par le SNCS-FSU*** » a présenté un texte (*Document 10*). « *Si le SNCS doit syndiquer les ingénieurs, ceci doit s'étendre* ***à l'ensemble des ingénieurs d'études et de recherche***. » Pour le SNCS, les IR et lE sont en fait des « assimilés » chercheurs, leur appartenance à ces deux corps résulte bien souvent du hasard de la réussite d'un concours de Chargé de Recherche (CR) ou IR-IE. Plus tard, le SNCS syndiquera aussi les Assistants Ingénieurs (AI) au titre qu'ils sont, comme les IR et les IE, dans la catégorie A de la fonction publique (de même que les chercheurs).

Cela se concrétisera par **la présence de listes SNCS pour les élections dans les collèges ITA au CNRS** : en 2001, dans les collèges C ITA pour le Conseil Scientifique, en 2004 dans les collèges C ITA pour les sections du Comité National, en 2009 pour les CAP ITA. Et depuis, le SNCS est régulièrement présent dans les collèges C au CNRS pour les élections au Comité National même s'il n'a eu que très peu d'élus. A noter que la situation est très différente **à l'Inserm, où jamais le SNCS n'a présenté de listes ou des candidats dans les collèges ITA** ! Cela est sans doute dû à la personnalité de Rose KATZ, qui a été longtemps la responsable du SNCS à l'Inserm, laquelle était très attachée au respect des champs de syndicalisation entre chercheurs et ITA.

Plus de 20 ans de luttes communes SNTRS-SNCS avec de nouveaux acteurs SLR, Sciences en Marche

Le SNTRS-CGT et la SNCS-FSU ont mené ensemble toutes les luttes pour la défense de l'emploi scientifique et pour des moyens budgétaires suffisants dans nos organismes de recherche publique, avec l'intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans les années 2000 à nos jours.

Cette période a aussi connu l'émergence de nouveaux acteurs dans ces luttes que sont des associations comme **« Sauvons la Recherche » (SLR)**, comme le montre **Daniel STEINMETZ**[49] (Secrétaire Général du SNTRS-CGT de 2008 à 2015) : « *Mais de nouveaux acteurs ont fait irruption dans les luttes sociales : mouvements, associations, coordination. Les rapports entre les syndicats et ces nouveaux acteurs sont divers. (..) Dans le secteur de la recherche publique, nous avons été par deux fois dans cette situation, avec* ***« Sauvons la Recherche » (SLR) en 2004*** *et* ***« Sciences en Marche » en 2014****. Nous avons également connu une expérience de coordination avec la* ***coordination nationale des laboratoires en lutte (2009) ;*** *mais dans ce cas, ce sont les syndicats qui, notamment à l'initiative du SNTRS, ont mis en place cette coordination.* »

Il précise : « *Le durcissement des annonces budgétaires pour 2004, suppression de 550 postes de titulaires remplacés par des contractuels provoque de nouvelles ripostes syndicales,*

[48] VRS n°332 mars 1999

[49] Voir la contribution de Daniel STEINMETZ dans BRS n°498 mars 2018 « 70 ans du SNTRS » pages 28-29

rassemblement devant l'Assemblée Nationale le 14 novembre et devant le ministère le 10 décembre.

En janvier 2004, à l'initiative des biologistes de Cochin (Alain TRAUMANN) et de quelques personnalités issues du Parti Socialiste (Bertrand MONTHUBERT), le lancement de la ***pétition de SLR (pour la première fois pétition sous forme électronique[50]) rencontre un succès fulgurant,*** *74000 signatures.* (..) *Durant toute l'année 2004, ce sera l'intersyndicale en accord avec le collectif de SLR qui organiseront les initiatives. (...) Le mouvement de 2004 a deux caractéristiques principales : une première est la forte mobilisation des jeunes scientifiques et notamment des doctorants et (la seconde) l'entrée dans le mouvement de nombreux directeurs de laboratoires qui vont démissionner collectivement et symboliquement le 9 mars 2004 à l'hôtel de ville de Paris.* »

*« La deuxième phase de l'année 2004 devient plus institutionnelle. Edouard Brézin et Etienne Baulieu, respectivement président et vice-président de l'Académie des Sciences prennent la tête de la préparation des « **Etats Généraux »[51] qui se tiendront à Grenoble** à l'automne, (28 et 29 octobre 2004). Un Comité d'Initiative et de Proposition, le CIP, pilote la préparation des débats qui se tiendront dans les régions. Sur l'insistance d'Alain TRAUTMANN, quelques syndicalistes sont associés au CIP, pour la CGT Thierry BODIN de la CGT Sanofi et Daniel STEINMETZ du SNTRS. »* On peut aussi rajouter le rôle important d'Henri-Edouard AUDIER du SNCS.

L'association SLR s'est lentement éteinte, devenu pendant un temps une simple liste de discussion sur internet, pour finalement complètement disparaitre (décision d « autodissolution » en mars 2006).

Le **12 mars 2009** une **Assemblée Générale des délégués de laboratoires** a réuni près de 580 personnes, dont 479 étaient dûment mandatées par leur laboratoire, dans le grand amphithéâtre de l'Institut Océanographique de Paris[52]. L'assemblée a décidé de se proclamer « **Coordination Nationale des Laboratoires en Lutte** » avec les délégués présents et les organisations syndicales et associatives. Ce sont essentiellement les militants du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU (avec aussi ceux de SUD Recherche) qui sont à l'initiative de cette « coordination des laboratoires » face à la situation désastreuse de la recherche publique sous la présidence SARKOSY : éclatement du CNRS en instituts ; transformation de l'Inserm en agence de financement ; dilution de l'INRA dans un consortium ; transfert de personnels de l'IRD à l'Université ; etc.

En 2014, le mouvement **« Sciences en Marche »** (créé par Patrick LEMAIRE) a repris le flambeau avec une forte mobilisation de la communauté scientifique pour la défense du service publique de la recherche et contre le fléau de la précarité (17 octobre 2014) à laquelle s'est associée l'intersyndicale ESR. Elle aussi va, petit à petit, devenir une association active sur le web[53] avec la publication de plusieurs rapports : sur le Crédit Impôt Recherche (avril 2015), sur la précarité (2015).

---

[50] Erwane MONTHUBERT « *A propos d'internet et du mouvement des chercheurs* » dans « *Les Etats généraux de la recherche 9 mars – 9 novembre 2004* » pages 69-83 Editions TALLANDIER, 2004

[51] « *Les Etats généraux de la recherche 9 mars – 9 novembre 2004* » Editions TALLANDIER, 2004

[52] BRS n°437 mars 2009 page 10

[53] http://sciencesenmarche.org/fr/action-de-defense-de-lesr-accueil/

En 2017, le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU, le SNESup-FSU et SUD Recherche EPST ont lancé une **« marche pour les sciences » le 22 avril 2017**, à laquelle s'est aussi associée « Sciences en Marche », ce qui sera sa dernière initiative, avant son effacement comme mouvement d'action.

Cela montre, avec le recul du temps, que si ces associations comme SLR et « Sciences en Marche » ont été utiles pour élargir la mobilisation de la communauté scientifique, notamment aux jeunes et aux Directeurs d'Unités, sur la durée, seules les organisations syndicales structurées et représentatives des personnels, comme le sont le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU dans nos organismes de recherche, peuvent organiser les actions nécessaires pour la défense de l'emploi et du service public.

2023 : changement de nom du SNCS : abandon du catégoriel « chercheurs »

Très récemment, **le SNCS-FSU a tenu un congrès extraordinaire les 30 novembre et 1er décembre 2023** consacré à la modification de ses statuts. **Le SNCS-FSU change de nom pour devenir le Syndicat National de la reCherche Scientifique.** (*Document 11*).

Cette décision montre **l'évolution du SNCS d'un syndicat purement catégoriel chercheur vers un syndicat inter-catégoriel**, comme l'est le SNTRS depuis 1987. Sans doute que les multiples changements du paysage de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche depuis plus de 20 ans, avec la généralisation du financement par projets et par appels d'offres (ANR, Europe avec l'ERC, …), l'affaiblissement des instances scientifiques (Comité National du CNRS, Commissions Scientifiques Spécialisées à l'Inserm, …) avec la création de l'HCERES, ont fait que le syndicalisme SNCS « d'accompagnement de la carrière » des chercheurs a peu à peu disparu. En effet, celle-ci dépend de moins en moins des évaluations des instances scientifiques mais de plus en plus de la réussite à la course aux contrats ANR ou ERC. De fait, le SNCS est devenu surtout un syndicat revendicatif et d'actions, comme l'est le SNTRS-CGT, et il n'est plus un syndicat de la « cogestion » de la carrière des chercheurs. Ce changement de nom du SNCS ne fait que confirmer ces évolutions.

Conclusion :
Vers une unité future entre SNTRS-CGT et SNCS-FSU ?

Comme on l'a vu dans cette histoire des relations entre le SNTRS et le SNCS, la perspective **d'une « unification » les deux syndicats est présente dans l'accord de concertation** signée en 1967. **Mais que d'occasions manquées** : dans les années 1975-1978 à l'arrivée d'un autre syndicat FEN ITA au CNRS ; dans les années 1980 où se pose la question de l'ouverture aux chercheurs du SNTRS ou la création d'un syndicat inter-catégoriel SNTRS-SNCS ; pendant la crise au SNCS entre partisans de rejoindre la CGT (lesquels fonderont ensuite l'USCA-CGT) ou ceux qui souhaitent rester à la FEN (majoritaires) ; en 1997 avec la proposition du SNCS (devenu autonome suite à sa sortie de la FEN) pour rejoindre la FERC CGT, pour finalement rejoindre la FSU.

Devant la montée de l'extrême droite et la forte division syndicale en France, **la CGT et la FSU ont récemment décidé d'entreprendre un processus pour un éventuel « rapprochement » entre les deux syndicats**. Plusieurs rencontres entre la confédération CGT et la FSU ont eu lieu en présence de représentants de la FERC-CGT (2023-2024).

Dans la recherche publique, les Bureaux Nationaux du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU se sont aussi rencontrés. **Si le constat est partagé qu'une « fusion » des deux syndicats n'est pas (encore ?) à l'ordre du jour, les deux syndicats ont convenu d'intensifier leurs relations** : envisager des listes communes pour les prochaines élections (Comité National au CNRS, Conseil d'Administration à l'Inserm en 2025), préparer ensemble les réunions dans les instances (Conseil d'Administration et CSAE des organismes), et évidement continuer les actions communes avec l'intersyndicale ESR. Mais force est de constater qu'il n'a pas été possible de présenter des listes communes SNTRS-SNCS lors de ces élections, pourtant proposées par le SNTRS, face au refus des dirigeants actuels du SNCS.

Pourtant s'il y avait des listes communes, **l'union SNTRS-SNCS serait largement en tête dans tous les EPST**, de même qu'une **liste commune CGT-FSU serait en première place au Comité Social d'Administration (CSA) ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**. Plus globalement **pour la Fonction Publique de l'Etat, des listes communes CGT-FSU se retrouveraient aussi en première plac**e alors qu'actuellement la FSU est à la troisième place et la CGT à la cinquième place. Evidement, cela aurait une forte influence sur les rapports de forces avec les directions d'organisme et avec les ministères et le gouvernement.

Cette histoire des relations SNTRS-SNCS montre leurs fortes convergences revendicatives et d'actions. L'évolution du SNCS d'un syndicat catégoriel chercheurs en un syndicat inter-catégoriel, avec même le changement de son nom, efface un des arguments pour ne pas rejoindre la CGT en 1997. De même, pour la question du droit aux tendances, dans le bilan du 49ème Congrès du SNCS-FSU[54] (17-19 juin 2024), les votes sur les textes d'orientation montrent un vote de 90% pour la tendance « Ensemble » et 10% pour la tendance « Front Unique » (dirigée par des membres du POI[55]), ce qui indique que cela ne devrait plus être un obstacle pour rejoindre la CGT, où, si les tendances sont exclues au nom que chaque adhérent compte pour un, l'existence de différents points de vue est tout à fait possible (on a aussi des militants POI à la CGT et même au SNTRS sans pour autant qu'ils soient organisés en tendance).

[54] https://sncs.fr/2024/06/19/bilan-du-49e-congres-du-sncs-fsu/
[55] Parti Ouvrier Indépendant (POI) tendance Lambertiste du mouvement trotskiste

Donc, on peut penser **qu'aujourd'hui toutes les conditions sont réunies pour enfin envisager d'aller vers cette « unification » entre le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU, comme cela avait été annoncé dans l'accord de concertation**.

Mais ce sera aux adhérents des deux syndicats de le décider dans les congrès à venir de leurs syndicats.

Documents

Document 1 : projet d'accord de concertation publié dans le Bulletin d'Information n°100 de janvier-février 1968 du SNPTA-CGT

Document 2 : photo manif commune SNTRS-CGT et SNCS-FEN 1er février 1978

Document 3 : photo prise de parole M GRUSELLE (SNCS-FEN) et A MONTINTIN (SNTRS-CGT) en 1983

Document 4 : 1er congrès USCA juin 1987

Document 5 : lettre de Marc OLLIVIER au SNTRS du 7 juin 1989, élu sur la liste commune SNCS-SNTRS-SNPCEN au CA CNRS

Document 6 : Lettre USCA au SNTRS-CGT du 30 octobre 1996 : projet de fusion l'USCA dans le SNTRS

Document 7 : adresse du SNTRS-CGT aux chercheurs du SNCS 7 juin 1993

Document 8 : Lettre SNCS à la FERC-CGT du 28 février 1997

Document 9 : réponse de la FERC-CGT au SNCS du 29 juillet 1997

Document 10 : 40ème congrès SNCS : syndicalisation des ingénieurs (1999)

Document 11 : communiqué SNCS : changement de nom (décembre 2023)

Document 1 : projet d'accord de concertation publié dans le Bulletin d'Information n°100 de janvier-février 1968 du SNPTA-CGT

PROJET

Texte instituant un accord de concertation permanente entre le S.N. - C.G.T. des P.T.A. du C.N.R.S. et le C.N.R.S. - F.B.N.

Texte instituant un accord de concentration permanente entre le S.N. - C.G.T. des P.T.A. du C.N.R.S. et le C.N.R.S - F.E.N.

Les syndicats nationaux des chercheurs scientifiques (S.N.C.S. - F.E.N.) et des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. (S.N.P.T.A. - C.G.T.) ont décidé de concrétiser par un accord et une déclaration publique les résultats des discussions qu'ils ont entreprises depuis un an, concernant la situation de la recherche scientifique et les différents problèmes du mouvement syndical, dans le but de renforcer l'action unie des personnels de la recherche et de contribuer au renforcement de l'unité du mouvement syndical.

Les discussions menées depuis un an dans un climat de franchise réciproque et avec le souci de contribuer à l'union et à l'action des personnels ont permis de faire apparaitre l'accord total des deux syndicats sur les problèmes suivants :

I. — Politique économique et sociale du pouvoir actuel

Cette politique est caractérisée par la mise au service des grands intérêts financiers du secteur privé de moyens d'intervention de l'Etat en nombre de plus en plus important et sous des formes diverses. Elle est entièrement orientée par le Ve plan qui est l'expression des objectifs communs du gouvernement et des grandes sociétés capitalistes.

Cette politique économique et sociale a pour conséquences la limitation des salaires, les atteintes aux garanties sociales (notamment la sécurité sociale et la mutualité), la diminution du pouvoir d'achat, l'extension du chômage. Elle fait supporter aux travailleurs le prix des concentrations et défend mal l'économie du pays contre le risque de mise en dépendance que lui font courir les investissements étrangers, américains notamment. Elle a également pour conséquence la part excessive des dépenses militaires dans le budget de la nation.

La recherche scientifique souffre particulièrement du poids des recherches orientées à des fins militaires, qui affaiblit d'autant l'effort qui devrait être fait dans les secteurs civils.

La politique scientifique du gouvernement actuel donne la primauté aux intérêts des capitaux aux dépens de ceux de la nation, par les options qu'il choisit, tant dans l'organisation de la recherche que dans son financement. Le détournement du potentiel de RF déjà trop faible, pour l'utiliser comme palliatif à l'insuffisance du financement et l'absence de structure aptes au nécessaire développement de l'innovation technique ; la multiplication d'organismes autonomes, tels l'I.R.I.A., plus facilement dominés par les intérêts privés ; le développement de la politique des contrats de recherches s'inscrivent dans ce contexte.

II. — Les solutions nécessaires

En commun, les deux syndicats ont mené la lutte, le plus souvent avec les autres organisations syndicales pour défendre des revendications immédiates. S'ils sont convaincus de la nécessité de poursuivre et d'intensifier ces luttes, ils sont conscients qu'il faut combattre les causes profondes des difficultés auxquelles se heurtent les travailleurs.

Ils affirment la nécessité de substituer par le changement de la situation politique actuelle, une démocratie économique et politique à un gouvernement dominé par les intérêts des grands monopoles. Ainsi serait donnée aux travailleurs la possibilité d'exercer légitimement une influence réelle sur l'élaboration de la politique du pays et sa mise en œuvre.

Les deux syndicats se prononcent pour l'élaboration d'un plan démocratique de développement économique et social, tenant largement compte des facteurs scientifiques et techniques. Ils réclament aussi la définition de modalités d'application et de contrôle.

Les deux organisations considèrent que l'essor d'une économie moderne utilisant pleinement le progrès scientifique et technique dans l'intérêt général nécessite la mise en œuvre d'une gestion démocratique des grands secteurs de l'économie.

III. — L'unité d'action et l'unité syndicale

Les deux syndicats soulignent l'importance de l'unité d'action des travailleurs face à la politique d'ensemble du patronat. Les travailleurs doivent coordonner leur lutte et leur donner des perspectives plus vastes. La situation actuelle le permet, car ils ressentent avec force leur communauté d'intérêts.

Les deux syndicats considèrent que l'accord inter-confédéral C.G.T. - C.F.D.T. du 10-1-66 a été un élément positif, stimulant pour les luttes syndicales. Ils souhaitent que cet accord puisse devenir la base d'une unité d'action de l'ensemble des grandes centrales syndicales.

Les deux syndicats ne se résignent pas à la division syndicale. Ils souhaitent notamment que se renouent des liens entre la F.E.N. et la C.G.T. Ils sont convaincus de la nécessité d'une organisation syndicale unique, indépendante du patronat, du gouvernement comme de toute idéologie politique, philosophique ou religieuse.

Aucun conflit d'intérêt n'opposant les travailleurs entre eux, aucune barrière idéologique politique ou religieuse ne devrait les séparer lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts communs.

Les deux syndicats agiront de toute leur force pour contribuer à ce qu'une discussion franche et loyale s'instaure entre les centrales syndicales sur la nécessité de la reconstitution de leur unité. Cette discussion devrait porter sur :

— l'orientation de l'organisation syndicale ;
— son programme ;
— la stratégie et les modalités d'action ;
— la représentation démocratique de tous les courants de pensée ;
— son fonctionnement démocratique.

Les deux syndicats sont convaincus que les travailleurs eux-mêmes ont à jouer un rôle décisif pour que soient surmontés les obstacles à l'unité syndicale

IV. — Les problèmes de la recherche

Les deux syndicats sont d'accord sur l'appréciation de la politique de recherche poursuivie par le pouvoir actuel ; ils sont également d'accord sur ce que devraient être les bases essentielles d'une véritable politique de la recherche scientifique.

C'est au Parlement que devraient revenir les choix et décisions des grandes options en matière de recherche scientifique et technique, ainsi que la détermination des grandes masses budgétaires qui lui sont consacrées. Le gouvernement serait chargé de la mise en œuvre de la politique ainsi définie et des secteurs d'activités liées à la recherche.

Un organisme véritablement représentatif des scientifiques aurait pour tâches :

— de conseiller le Parlement et le Gouvernement dans leur mission respective en matière de recherche ; cet organisme émettrait obligatoirement des avis sur toutes les questions intéressant la politique scientifique ;

— d'élaborer les éléments de planification en matière de recherche, notamment sur la base des analyses conjoncturelles du Comité national de la Recherche Scientifique ;

— de coordonner au niveau national l'activité des grands secteurs de recherche scientifique et technique avec l'économie.

Le développement nécessaire de l'ensemble de la recherche scientifique dans l'indépendance des intérêts capitalistes à court terme devrait être assuré harmonieusement pour la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la recherche industrielle de développement, en veillant à ce que la recherche fondamentale, qui est une des forces créatrices à la base de tout progrès, ne soit en aucun cas sacrifiée.

Les deux syndicats mettent l'accent sur l'importance pour l'économie de développer efficacement la recherche industrielle de développement.

Dans ce but, les deux syndicats demandent que des modalités administratives et fiscales associent plus directement les différents secteurs de l'industrie au développement et au financement d'activités scientifiques et techniques, dans le cadre d'une liaison recherche-industrie efficace s'inscrivant dans les structures précédentes ;

En ce qui concerne les personnels, les deux organisations se prononcent pour un cadre permanent de travailleurs scientifiques de l'Etat, adapté aux nécessités de la recherche, définissant pour les personnels des règles communes en matière de sécurité et d'emploi, de garanties sociales et de retraite, et comportant des règles spécifiques aux chercheurs d'une part, et aux ingénieurs techniciens et administratifs d'autre part, pour ce qui concerne les carrières et leur déroulement.

V. — Action intersyndicale dans le domaine universitaire et dans le secteur de la recherche

Les deux syndicats soulignent l'importance qu'ils attachent à leur insertion et à leur action dans les diverses structures intersyndicales nationales existantes.

C'est ainsi qu'ils entendent poursuivre leurs efforts dans l'action qu'ils mènent au sein du Collectif intersyndical universitaire d'action pour la paix au Vietnam.

Ils lancent un appel aux autres organisations syndicales pour intensifier au sein du Comité d'entente des syndicats de la recherche, leur action commune tant dans les luttes générales que sur leurs objectifs particuliers :

— la défense et l'expansion de la recherche, du C.N.R.S. et des organismes publics spécialisés ;

(Suite page 18.)

PROJET *(suite de la page 17)*

VI. — Dispositions pratiques arrêtées entre les deux syndicats

— l'obtention de postes et de crédits suffisants ;
— la sécurité de l'emploi et l'amélioration des garanties sociales et des retraites par un nouveau statut ;
— la revalorisation des rémunérations et l'amélioration de la condition des travailleurs scientifiques

VI. — Dispositions pratiques arrêtées entre les deux syndicats

En concluant cet accord, les deux organisations arrêtent les dispositions pratiques suivantes :

1. Sur le plan national :

Une délégation commune permanente des deux bureaux nationaux est mise en place. Cette interdélégation tiendra des réunions régulières et établira une concertation permanente des deux organisations .

notamment par une consultation réciproque sur les problèmes intéressant mutuellement les deux syndicats ou relevant directement de l'accord précédent ;

par une information mutuelle par échange de documents et service des publications aux divers responsables ;

par une participation consultative réciproque aux instances importantes des deux organisations.

2. Sur le plan local :

Un organisme et des dispositions analogues sont mises en œuvre sur le plan des sections locales ; elles s'efforceront notamment de s'apporter une aide réciproque dans les efforts de chaque syndicat pour le recrutement de nouveaux adhérents et l'accroissement de leur audience dans les laboratoires.

Document 2 : photo manif commune SNTRS-CGT et SNCS-FEN 1er février 1978

Document 3 : photo prise de parole M GRUSELLE (SNCS-FEN) et A MONTINTIN (SNTRS-CGT), JP BARDE (SNPCEN-FEN) en 1983

Au rassemblement du 19 novembre 1983 au Quai A. France

Document 4 : 1er congrès USCA juin 1987

U.G.F.F. U.G.I.C.T

U. S. C. A. - C. G. T.

UNION DES SYNDICATS DES CHERCHEURS ET ASSIMILES

1er CONGRES

du 11 au 13 JUIN 1987

⇨ MONTREUIL ⇦

⇨ BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL C.G.T. ⇦

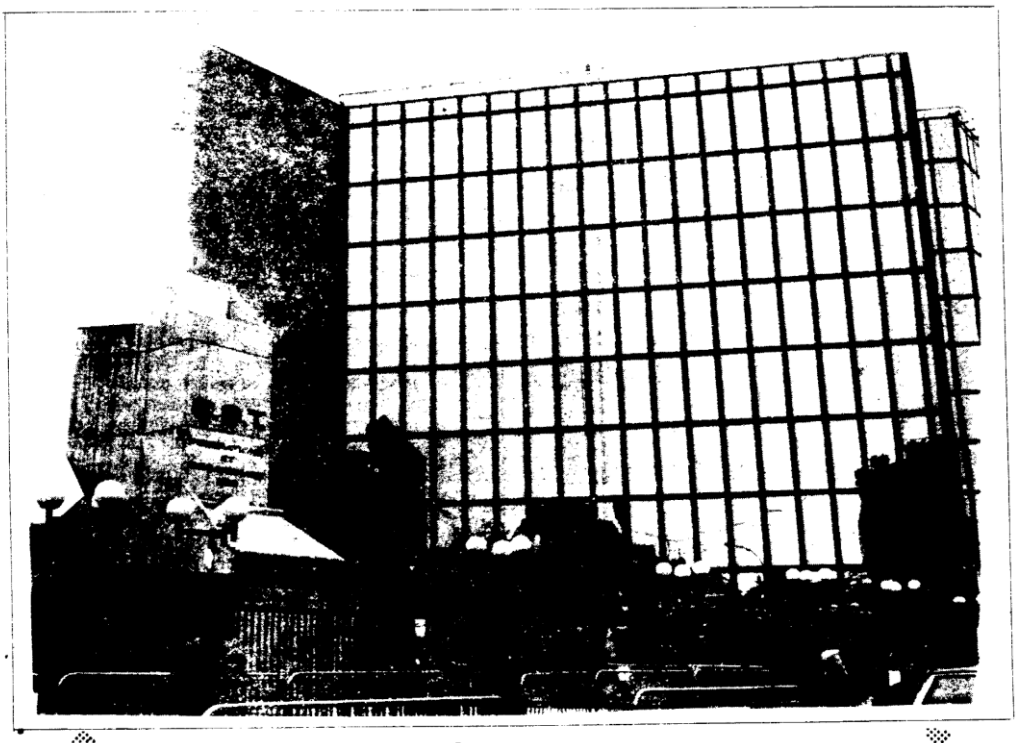

CONSTRUISONS
UN SYNDICALISME CGT
CHERCHEURS - DEMOCRATIQUE -
INDEPENDANT - REVENDICATIF
ET EFFICACE

Document 5 : lettre de Marc OLLIVIER, élu sur la liste commune SNCS-SNTRS-SNPCEN, au SNTRS du 7 juin 1989

marc ollivier
administrateur du cnrs
élu du personnel

Grenoble, le 7 juin 1989

à Gérard MANDVILLE
Secrétaire Général du SNTRS
25 rue de Chevreuse, 91400-Orsay

Cher camarade,

Les résultats des élections au Conseil d'Administration du CNRS me sont parvenus aujourd'hui.

Dans leur ensemble, les forces de changement marquent des points, puisqu'elles passent de 31,67% à 36,74% des suffrages exprimés, mais il faut reconnaître que l'opération de division soutenue par certaines instances fédérales et confédérales de la CGT, avec la volonté de créer la confusion au sein du personnel du CNRS, a atteint partiellement ses objectifs réels, qui consistent à s'opposer au progrès du syndicalisme unitaire de masse et de lutte, attaché à préserver son fonctionnement démocratique et son indépendance d'action.

Qu'il s'agisse des anciens dirigeants du SNCS désavoués par les adhérents de ce syndicat ou de membres du SNTRS en opposition complète avec l'orientation définie par leur congrès, les promoteurs de la liste parée du drapeau CGT illustrent parfaitement la démarche bureaucratique de certains appareils qui cherchent par tous les moyens à contrecarrer l'expression démocratique des travailleurs.

Je regrette vivement que les votes stérilisés par cette démarche nous aient manqué pour faire élire Claudine CARLIN, et aient permis l'élection d'un candidat présenté par le SNIRS. Le seul résultat concret de cette démarche de division est qu'il n'y a plus aucun membre de la CGT au sein du Conseil d'Administration du CNRS, et que la force syndicale intercatégorielle qui mène les luttes réelles du personnel du CNRS s'y trouvera affaiblie. La même démarche avait abouti à empêcher l'élection de Georges GIRALT, du SNCS, au Conseil Scientifique, au bénéfice d'un candidat autonome.

Une fois de plus, nous constatons que l'agitation stérile des groupuscules sectaires est un obstacle au renforcement de l'action des travailleurs et ne contribue qu'à conforter les partisans de l'immobilisme.

Naturellement, dans cette situation nouvelle, je fais entièrement miens les engagements pris par Robert DESCIMON devant le congrès du SNCS: élu au Conseil d'Administration du CNRS sur une liste présentée par le SNCS, le SNTRS et le SNPCEN, je me considère comme le porte parole et le défenseur de tous les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs qui ont voté pour cette liste unitaire, et à ce titre je maintiendrai des relations privilégiées avec ces trois organisations.

Je sais que nos trois syndicats restent toujours, avec toutes celles et tous ceux qui les soutiennent, la principale force d'action et de progrès au CNRS, dont je m'efforcerai d'être le représentant actif au sein du Conseil d'Administration.

Transmets de ma part à tous les collègues et amis du SNTRS mes chaleureuses et fraternelles salutations syndicales.

Bien sincèrement à toi,

Marc Ollivier
élu du personnel
présenté par le SNCS, le SNTRS, et le SNPCEN.

CRISS BP47
38040-Grenoble

Document 6 : Lettre USCA au SNTRS-CGT du 30 octobre 1996 : projet de fusion l'USCA dans le SNTRS

USCA-CGT
7 rue G Moquet
94801 Villejuif Cedex
tel 01 46778701
fax 0146777981

Villejuif le 30 octobre 1996

A la Commission Executive
du SNTRS-CGT

Cher(e)s camarades,

Les élections 1996 aux CAP chercheurs du CNRS font ressortir 3 points essentiels pour la CGT: -1) Près de 9 % des électeurs ont choisi une liste CGT dans le collège chercheur, ces résultats sont à rapprocher de ceux du Conseil d'Administration de l'INSERM où l'ensemble des voix CGT chez les chercheurs avoisine aussi les 9%, ce qui suggère que le dépassement des divisions de la CGT permettrait d'atteindre un résultat encore meilleur -2) l'USCA conforte son influence et reste le seul syndicat CGT de chercheurs parmi les organisations dites les plus représentatives -3) le SNTRS obtient un résultat appréciable dans le corps des chargés de recherche.
Ce constat place les organisations CGT du CNRS et de l'INSERM devant d'importantes responsabilités, compte tenu des enjeux économiques, sociaux et politiques que constituent les principaux établissements publics de recherche. Ce constat conduit l'USCA à proposer au SNTRS une démarche pour construire avec les chercheurs qui le souhaitent, une forme d'organisation permettant l'expression de l'identité "chercheur" dans un syndicat intercatégoriel CGT. Nous proposons que le SNTRS et l'USCA réunissent les chercheurs concernés dans les sites de recherche puis nationalement selon des modalités à préciser. Cette conférence nationale chercheurs devrait déboucher localement sur la mise en place de collectifs chercheurs et nationalement sur la constitution d'un secteur chercheurs doté d'un secrétariat. Selon nous ce secteur devrait avoir la responsabilité et les moyens pour élaborer, exprimer, représenter et impulser l'action sur les revendications spécifiques aux chercheurs dans le cadre d'une organisation intercatégorielle. Nous proposons que cette organisation soit le SNTRS.
Dans ce contexte, pour la prochaine élection au Conseil d'Administration du CNRS, il nous semble que la constitution d'une liste CGT unique s'impose. Cette forte expression de la CGT permettrait de bien situer les enjeux : CAES, bureau d'action sociale de la direction ou CAES géré par les personnels au service de tous les personnels, et d'aider au rassemblement de tous ceux qui veulent une autre politique pour l'action sociale. Dans la mesure où la démarche commune aurait significativement progressé, nous serions favorables à une liste intercatégorielle élaborée en commun et présentée par le SNTRS.
La mise en route de cette démarche devrait faciliter dans l'immédiat des initiatives convergentes de l'USCA et du SNTRS en matière d'action. Ce serait positif pour la défense des revendications dans cette période difficile pour les personnels et favoriserait la construction d'un syndicalisme chercheur partie prenante d'une activité intercatégorielle.
Nous espérons que l'esprit de nos propositions sera perçu positivement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions sur ces propositions et pour poursuivre le dialogue.

Amicalement

Pour le Bureau National de l'USCA-CGT

M. Pierre

Michel Pierre
Secrétaire Général

Document 7 : adresse du SNTRS-CGT aux chercheurs du SNCS

Chercheurs du SNCS
le SNTRS-CGT s'adresse à vous.

Vous vous êtes engagés dans une voie qui vous fait sortir de la FEN et entrer dans une autonomie "provisoire". En toute indépendance et en postulant que c'est vous seuls qui avez à décider de votre avenir, le SNTRS-CGT s'adresse à vous aujourd'hui pour vous donner son point de vue.

Nos deux syndicats, depuis de nombreuses années, se sont retrouvés ensemble pour défendre les personnels (pour le statut de titulaire, contre le plan Aigrain...), pour défendre la recherche, pour défendre les organismes publics nationaux de recherche, celà à partir d'une volonté commune d'unité dans l'action et d'une conception commune du service public de recherche et d'indépendance de la recherche.

Dire celà ne revient pas à effacer les divergences, notamment en 1989, lorsque le SNCS a signé l'accord avec le Ministère de la recherche, alors que nous refusions cet accord.

Un *accord de concertation* entre nos deux organisations a fonctionné de 1967 à 1987, année ou, de fait, il a cessé d'exister après la décision de notre congrès de ne plus limiter le champ de syndicalisation du SNTRS-CGT aux seuls ITA. Ainsi que l'exprimait ce même congrès : *"Cette perspective n'est pas dirigée contre le SNCS ou d'autres syndicats, elle vise à relancer le combat syndical en n'excluant aucune possibilité de coopération avec le SNCS, tant qu'elle restera possible et à laquelle le SNTRS-CGT reste attaché".*

"La compétition ne devant pas exclure la coopération entre deux syndicats pour la défense des travailleurs scientifiques et de leurs moyens de travail".

Aujourd'hui cette coopération, à notre avis, n'a de sens véritable que dans un processus de rassemblement des chercheurs et des ITA dans la CGT.

Bien avant 1989 et la dérive de la direction de la FEN vers sa transformation en syndicat d'accompagnement de la politique du gouvernement, l'installation du SNPTES au CNRS en 1978, ont éclairé d'un jour nouveau la discussion, très ancienne dans la CGT, sur les champs de syndicalisation. Le SNTRS-CGT a posé le problème, dès ce moment, à la Confédération. En 1984, il a arrêté une position de principe : aller vers la syndicalisation des chercheurs. A son congrès de 1987, il a pris la décision d'ouvrir son champ de syndicalisation à tous les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA.

Pas plus qu'aujourd'hui, les raisons n'étaient de simple circonstance : il n'y a pas de particularité qui justifie des syndicats différents parmi les personnels du CNRS et de l'INSERM (ni d'ailleurs dans aucun EPST). Chercheurs et ITA n'ont pas exactement le même statut, cependant les intérêts de toutes les catégories sont communs. Ce n'est pas pour rien que le SNTRS est à la CGT : hors du syndicalisme intercatégoriel et interprofessionnel, il ne peut y avoir de défense conséquente des salariés, quel que soit leur secteur. Il n'y a rien de plus dangereux pour les travailleurs, quelle que soit leur situation spécifique, que l'isolement corporatiste. Cela ne signifie pas qu'il faille tout uniformiser, au contraire. Nous avons la volonté, en même temps, de rassembler toutes les catégories pour la défense des acquis collectifs <u>et</u> faire intervenir chacune des catégories sur ses revendications propres.

La CGT a tranché cette question en se confédérant, il y a fort longtemps. En 1906 le congrès d'Amiens a jeté les bases du syndicalisme indépendant des employeurs, des gouvernements et des partis politiques. La FEN s'en était d'ailleurs réclamée lors de sa décision de devenir autonome pour éviter la scission et œuvrer à la réunification, en 1947. Ces questions sont toujours d'actualité, elles touchent à ce qu'il y a de plus fondamental dans le syndicalisme, ce ne sont pas là des vieilleries bonnes à jeter aux orties.

L'indépendance syndicale doit être un souci permanent. L'histoire récente et les difficultés de toutes sortes rencontrées par notre syndicat ne nous font pas renoncer à ce principe essentiel, bien au contraire. La dénaturation de l'organisation syndicale à laquelle a conduit l'orientation des dirigeants de la FEN a abouti à la crise dans laquelle vous avez eu à vous positionner. Votre dernier congrès a décidé de placer le SNCS dans une autonomie provisoire. En toute fraternité, le SNTRS-CGT vous alerte sur le risque qui découlerait du maintien dans l'autonomie : il y a celui d'aggraver ainsi la division syndicale déjà existante.

Les chercheurs comme les autres catégories ont toute leur place à la CGT, dans le syndicalisme intercatégoriel et interprofessionnel. Le confédéralisme répond à la nécessité de cohérence revendicative, au besoin d'élargissement du champ d'intervention. C'est, à notre sens, tout le contraire d'un carcan, c'est la possibilité de rechercher l'intérêt commun à tous les secteurs de salariés. Les personnels de l'enseignement et de la recherche ne peuvent pas rester isolés. Les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA ne peuvent pas rester coupés ni de leurs collègues chercheurs, ni des autres catégories de personnels des EPST.

Quels problèmes avons-nous à traiter ensemble dans un syndicat intercatégoriel ?

Evidemment tout ce qui touche aux personnels et aux organismes de recherche, l'emploi scientifique, les conditions de travail de recherche, le maintien des organismes publics nationaux de recherche fondamentale...

L' acquis très important, quasi unique au monde, que constitue la reconnaissance du métier de chercheur à temps plein, sur statut de titulaire, dans des organismes publics de recherche est très menacé. Sa défense place tous les syndicats devant des responsabilités considérables.

Aujourd'hui, le projet de schéma stratégique, nullement remis en cause par le changement de gouvernement, prévoit de consacrer 10% des postes de chercheurs titulaires à l'embauche provisoire de chercheurs sur contrats. M. Kourilsky tend ainsi la main au professeur Apfelbaum qui préconise de ne laisser titulaires que les DR, après 40 ans. Le sort des jeunes chercheurs pour ces gens-là doit être la précarité et l'exploitation. Cette politique est universelle avec la multiplication des C.D.D., C.E.S...

Dans le numéro de mars du Journal du CNRS, M. Kourilsky déclare que le CNRS doit accompagner le mouvement des universités vers leur autonomie en terme de politique scientifique, puis de financement et, enfin, de recrutement. Il a entamé cette politique : le CNRS est de plus en plus mis au service des universités et des entreprises, au détriment de sa mission essentielle, la recherche fondamentale.

Le nouveau ministre ne s'exprime pas différemment.

Les projets de fermeture de sites propres du CNRS, en commençant par Meudon-Bellevue, la mise en cause des unités propres, la sectorisation de la gestion des carrières, etc... ne peuvent que conduire à la fin du CNRS. L'émergence d'un "groupe CNRS", constitué de la juxtaposition d'instituts et de départements autonomes, de sociétés anonymes et de GIP, ne pourrait se faire que sur les décombres de l'organisme national et du statut. Au bout de ce chemin, il y aurait l'asservissement des chercheurs (comme celà se dessine en sciences sociales) mis en demeure "d'éclairer les choix technologiques par l'analyse de l'acceptabilité sociale"...

Nous avons de grandes choses à défendre ensemble, de grandes batailles s'annoncent. Votre place est avec nous, dans le SNTRS-CGT. Nous proposons que les chercheurs y aient une forme d'organisation particulière à décider, ensemble, démocratiquement. Nous sommes prêts à en débattre collectivement, dès à présent, avec tous ceux qui le voudront. Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès, qui aura lieu en novembre cette année, une conférence nationale des chercheurs de notre syndicat sera ouverte à tous les chercheurs qui souhaitent y participer.

Orsay, le 7 juin 1993

SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY, Tél. : 69 07 60 13, FAX : 69 07 50 05

Document 8 : Lettre SNCS à la FERC-CGT du 28 février 1997 : candidature SNCS à la CGT ?

SNCS

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES

Meudon, le 28 février 1997

FERC-CGT
263, rue de Paris
93516 MONTREUIL

Chers Camarades,

Le congrès du SNCS s'est déroulé du 6 au 8 février 1997 à Meudon-Bellevue et l'une de ses résolutions prévoit la convocation d'un Congrès extraordinaire en novembre prochain pour décider si notre syndicat doit s'affilier à une Fédération ou rester dans sa situation actuelle sans aucune affiliation nationale.

Nous avions déjà pris contact avec votre Fédération il y a quelques mois, pour examiner les divers aspects de cette question. Nous voulons aujourd'hui compléter notre information pour faciliter le choix de nos adhérents. A cet effet, nous demandons à votre organisation des compléments d'information à trois niveaux.

1) De votre point de vue, y a-t-il des obstacles (de quelque nature qu'ils soient) à répondre positivement à une demande d'affiliation du SNCS ?

Je rappelle que le SNCS est un Syndicat national catégoriel de chercheurs et assimilés qui a vocation à syndiquer les travailleurs scientifiques du secteur public de recherche. Il est structuré en sections locales à base géographique et en comités de liaison sur la base des disciplines. Il est statutairement attaché au respect de l'indépendance et de la démocratie syndicales, qui s'expriment en particulier par le droit reconnu aux syndiqués de se regrouper en tendances et courants de pensée à l'occasion de chaque congrès.

Nous vous adressons ci-joint les statuts et le règlement intérieur du SNCS pour préciser cette description sommaire.

Le SNCS est adhérent au CSEE (Comité Syndical Européen de l'Education), à la FMTS (Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques) et au réseau INES (International Network of Engineers and Scientists for global responsibility).

Notre congrès a clairement indiqué que toute affiliation éventuelle à une Fédération est conditionnée par la possibilité pour notre syndicat de garder son identité et de conserver ses caractéristiques d'organisation et de fonctionnement, ainsi que le droit de débattre et décider librement de ses orientations et de ses actions.

Nous avons besoin de savoir sans ambiguïté si ces conditions sont compatibles avec les structures et les modalités de fonctionnement de votre Fédération, notamment dans le cas où celle-ci compte déjà parmi ses organisations affiliées un ou plusieurs syndicats de travailleurs scientifiques du secteur public.

1, place Aristide Briand 92195 MEUDON Cedex - Tél 01 45 07 58 70 - Fax 01 45 07 58 51 - Répondeur 01 45 07 58 72 - CCP SNCS 1390429 S PARIS

2) Quelles sont les règles d'organisation et de fonctionnement de votre Fédération et éventuellement de votre Confédération, et quelles modifications le SNCS devrait-il apporter à ses statuts en cas d'affiliation éventuelle ?

Il s'agit ici de nous préciser les structures institutionnelles internes et externes de votre Fédération (ses liaisons confédérales et ses affiliations internationales), le montant de la cotisation que le SNCS aurait à acquitter dans l'hypothèse d'une affiliation, les adaptations statutaires et réglementaires auxquelles il devrait procéder.

Nous vous demandons d'accompagner ces éléments d'information d'une copie de vos statuts et de votre règlement intérieur.

Compte tenu de la représentativité du SNCS dans son champ de syndicalisation, nous avons également besoin de savoir comment les revendications et les actions de notre syndicat seraient prises en compte et soutenues par vos instances fédérales, (et éventuellement confédérales) et quelle place serait faite à nos représentants dans ces instances.

3) Pour éclairer concrètement les questions ci-dessus, nous rappelons quelques revendications et objectifs d'action du SNCS (la liste n'est pas exhaustive) en vous demandant de nous signaler les éventuelles contradictions qui pourraient apparaître avec les vôtres :

- Maintenir et développer un service public de recherche fondamentale et appliquée protégé des contraintes de la rentabilité à court terme, dans le contexte d'une dépense nationale de recherche-développement portée à 3 % du PNB.
- Maintenir et améliorer au sein de la Fonction publique un statut dérogatoire de chercheur à plein temps avec un flux d'embauche annuel de jeunes chercheurs égal à 5 % du nombre des chercheurs actifs.
- Défendre et améliorer les salaires et le pouvoir d'achat dans la Fonction publique, et obtenir l'affectation de 3 % des masses salariales à l'action sociale dans les organismes publics de recherche.
- S'opposer au plan Juppé et aux dispositions associées.
- Obtenir du gouvernement français et de ceux des autres pays disposant d'armes nucléaires l'engagement de négociations pour programmer les étapes concrètes conduisant à un désarmement nucléaire total internationalement contrôlé.

Nous sommes conscients que ces demandes d'informations vont alourdir les tâches de vos instances fédérales à un moment où elles sont très sollicitées par l'actualité, mais nous espérons cependant que vous accepterez de les prendre sérieusement en considération.

Avec nos salutations syndicales et vous remerciant à l'avance.

Pour le Bureau National du SNCS,
Jacques FOSSEY
Secrétaire général

P.J. : un exemplaire de nos statuts et règlement intérieur

Document 9 : Réponse de la FERC-CGT au SNCS du 29 juillet 1997

FERC cgt
Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture

Montreuil le 29 juillet 1997

SNCS
1 Place Aristide Briand
92195 MEUDON CEDEX

Chers Camarades,

Une première rencontre a eu lieu le mercredi 30 avril 1997 entre nos deux organisations pour explorer en commun la problématique de votre éventuelle décision d'affiliation à notre Fédération.

La décision que vous prendrez à l'occasion de votre congrès extraordinaire sera la reponse que vous apporterez à des défis que le syndicalisme français se doit de relever : progrès social et plein emploi, démocratie, unité, solidarité, défis à relever pour la satisfaction des besoins sociaux, économiques et culturels de la population.

Ces enjeux furent au centre des travaux de notre 45è congrès confédéral, ils nourrissent quotidiennement notre réflexion et imprègnent notre démarche syndicale. Pour la CGT, s'impose, plus que jamais, le syndicalisme rassemblé autour des exigences revendicatives des personnels, à partir de leur expression.

Les effets dévastateurs de la crise économique, de choix antinomiques aux intérêts des salariés sont cruellement ressentis par une part croissante de la population.

Ainsi, le changement de majorité à l'Assemblée Nationale et de gouvernement nourrit des espoirs et ouvre des perspectives, rien ne se fera sans l'intervention des personnels ; cela confère au syndicalisme de grandes responsabilités dans le combat contre les inégalités, pour la justice sociale.

A l'heure actuelle, s'agissant de la recherche publique, les déclarations de Claude Allègre ne lèvent pas l'équivoque sur son avenir en France, sur la définition de ses missions et les moyens octroyés pour les assumer.

Pour peser dans le débat, pour que soient entendus les revendications des personnels attachés au service public de Recherche, à son développement, nos deux organisations constituent potentiellement une force incomparable et incontournable.

Cette force ne relève pas de la spéculation tant nos organisations ont régulièrement vérifié la convergence de leurs orientations :
- défense et développement du service public de recherche,
- défense du statut (en particulier du statut de recherche à temps plein),
- défense de l'indépendance de la recherche en assurant et renforçant les prérogatives des instances scientifiques, en assurant le financement récurrent des équipes,
- opposition au financement de la recherche par contrats, appels d'offre, programmes prioritaires imposés en dehors des instances scientifiques.

Augmentation des salaires, rattrapage et maintien du pouvoir d'achat, reconnaissance des qualifications, résorption des emplois précaires par la titularisation des personnels qui les occupent sont autant de préoccupations communes.

263, rue de Paris
case 544
93515 - Montreuil cedex
Tél. 48 18 82 44
Fax 49 88 07 43

CGT en toute liberté

Nos syndiqués se sont retrouvés ensemble pour exiger le retrait du plan Juppé, pour refuser de participer aux « Etats généraux » de François Bayrou.
Nos syndiqués sont engagés dans le même combat pour la paix et le désarmement, sont attachés à la coopération entre les travailleurs scientifiques du monde entier en témoigne notre affiliation commune à la FMTS.

A l'évidence, le potentiel militant, l'audience, la représentativité de nos deux organisations additionnées, représenteraient une force qu'il serait difficile au nouveau Ministre d'ignorer.

Au moment où les personnels des organismes de recherche publique doivent se faire entendre, la dispersion syndicale est dommageable.

La CGT, via sa Fédération, vous offre le cadre interprofessionnel indispensable à l'entière prise en compte des intérêts communs de tous les salariés sans que soient gommées ou niées les aspirations catégorielles spécifiques.

Le syndicalisme confédéré CGT, c'est la possibilité de confrontation d'expériences, de travail commun avec certains syndicats des secteurs de recherche des entreprises (Chimie, Energie), avec ceux d'organismes tels le CEA, le CNES, le CNET, avec ceux de la Santé.

Au sein de la FERC, cette coopération, cette culture des convergences s'élaborent au sein de notre branche recherche qui associe les organisations syndicales de l'Enseignement Supérieur, de l'INRA, de l'IFREMER, de l'ORSTOM, de l'INREST, de l'INED.
Avec la FERC, vous serez contributifs à l'activité de l'UGICT et de l'UGFF.
Vous êtes très attachés à la démocratie, notre mode de fonctionnement la garantit.
Dans la CGT, l'orientation et les revendications s'élaborent par une construction commune à laquelle chacun peut participer, la confrontation des différentes idées enrichissant le débat collectif pour aboutir à une position qui tient compte des différents points de vue. Ce mode de fonctionnement démocratique assure à chaque adhérent le même poids dans les prises de décisions.

Le syndicat de notre fédération dans les organismes de recherche qui constituent votre champ de syndicalisation est le SNTRS-CGT. Ce syndicat, comme tous ceux de la CGT, est attaché à l'indépendance et à la démocratie. La presse du SNTRS-CGT, comme celle de la FERC-CGT, offre une tribune libre ouverte en permanence à tout adhérent.

La CGT syndique les chercheurs depuis une dizaine d'années. Personne n'ignore que cela s'est fait avec de réelles difficultés, qui sont aujourd'hui en passe d'être surmontées par le dialogue et la prise en compte des aspirations de tous, avec la volonté de donner à l'action intercatégorielle toute son efficacité.
L'organisation des chercheurs dans le SNTRS a été débattue lors de ses derniers congrès. Avec les agents des autres catégories, les chercheurs sont organisés dans les sections locales du syndicat. Les revendications spécifiques sont traitées dans le secteur national chercheurs offrant un espace de réflexion catégorielle.
Si vous vous affiliez à la CGT, et donc à la FERC, les discussions sur le mode d'organisation seront ouvertes sur des bases évidemment nouvelles. C'est "en marchant", dans le cadre de discussions et d'élaboration libres et démocratiques que les structures syndicales les mieux appropriées seront trouvées.

Ainsi, rien ne s'oppose, bien au contraire, à ce que nous répondions positivement à votre demande d'affiliation et donc à vous voir rejoindre la CGT.

Soyez assurés de notre souhait le plus vif de vous voir rejoindre le syndicalisme confédéré CGT pour constituer ensemble une force syndicale indépendante considérable avec laquelle l'avenir du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de leurs personnels, et au delà, pourra s'envisager d'une toute autre manière qu'aujourd'hui,

et recevez, chers Camarades, mes fraternelles salutations.

Christian DUBOT
Secrétaire Général

Ci-joint :
statuts de la CGT, de la FERC-CGT et du SNTRS-CGT.

Document 10 : 40ème congrès SNCS : syndicalisation des ingénieurs (1999)

COMPLEMENTS AU RAPPORT D'ACTIVITE

Groupe de travail sur la syndicalisation des ingénieurs par le SNCS-FSU

Le groupe de travail se compose de Brigitte Chamak, Claude Chevillard, Jean-Paul Terrenoire et Pierre Vennereau (chargé de l'animation).

Nos réflexions nous ont conduits aux points de vue suivants :
Si le SNCS doit syndiquer les ingénieurs, ceci doit s'étendre à l'ensemble des ingénieurs d'études et de recherche, la différence entre les deux corps résultant bien souvent du retard de promotion dû aux restrictions budgétaires.

Notre syndicat ne dispose pas actuellement des compétences pour développer une défense militante des ingénieurs ; il serait donc nécessaire que ce soient les ingénieurs eux-mêmes qui développent cette compétence dans notre syndicat, ce qui aurait une influence très positive sur les analyses que nous développons de la recherche dans les domaines à très forte implication technique.

Le développement de cette compétence pour la défense militante des ingénieurs rendrait souhaitable le développement d'un groupe de travail constitué d'ingénieurs dans notre syndicat qui s'ouvrirait aussi souvent que nécessaire à des discussions avec les chercheurs. On devrait, de plus, envisager que, par accord tacite, au moins un ingénieur soit membre du Bureau National et qu'ils soient représentés à la CA. En tout état de cause, la constitution d'une section d'ingénieurs dans le cadre du SNCS n'est pas souhaitable.

La répercussion de cette affaire dans le cadre de la FSU a été abordée où seuls existent deux syndicats de techniciens, l'UNATOS pour le personnel ouvrier de l'Education Nationale et le SNASUB, pour les administratifs. En fonction de cela, la gestion de la syndicalisation des ITA du CNRS, de l'INSERM, etc. peut se poser à la FSU. Il ne nous semble pas que le SNCS doive envisager l'extension de son champ de syndicalisation à l'ensemble des ITA, mais doive bien en tout état de cause le limiter aux ingénieurs.

Dans nos réflexions, nous ne savons pas analyser actuellement les conséquences qu'aurait, dans le cadre de la FSU, la syndicalisation par le SNCS d'une partie du corps des ITA. Que se passera-t-il pour le reste des corps ITA ? et est-ce que la FSU accepterait de laisser ce champ de syndicalisation à d'autres fédérations ?

Nous n'avons jamais traité avec beaucoup d'acuité le problème des *faux* ingénieurs de recherche et d'études au CNRS qui sont en réalité des chercheurs exclus des systèmes des systèmes d'évaluation du Comité National. Si certains d'entre eux se satisfont de cette situation, d'autres la vivent beaucoup plus difficilement ayant conscience du handicap que cela constitue dans la reconnaissance de leur activité et par là même de l'évolution de leur carrière. La syndicalisation par le SNCS des ingénieurs posera le problème en des termes aigus et il y a peu de chances que la communauté scientifique se satisfasse de la revendication a priori d'extensions budgétaires pour régler ce problème. Ceci ne manquera certainement pas d'être le point de vue d'autres fédérations syndicales plus *à cheval* sur la comptabilisation des postes que sur l'analyse fonctionnelle de la réalité de ces postes. Il n'en demeure pas moins vrai que des aménagements budgétaires seront nécessaires pour atténuer les difficultés créées par la disparité des primes entre le corps des ingénieurs et celui des chercheurs. Cela ne saurait effacer la nécessité d'une évaluation rigoureuse de ces opérations de régularisation par le Comité National tout en sachant que l'on ne pourrait accepter qu'elles se fassent au détriment du recrutement de jeunes chercheurs.

Document 11 : communiqué SNCS : changement de nom (décembre 2023)

Syndicat national de la recherche scientifique

Engagé·es au quotidien pour la recherche publique et tous ses personnels
Chercheurs·euses, Ingénieurs·es, Techniciens·nes

Le SNCS-FSU devient le Syndicat national de la recherche scientifique
et vous souhaite une très belle année 2024 !

Le SNCS-FSU change de nom pour devenir le Syndicat National de la reCherche Scientifique.

Le SNCS-FSU défend l'ensemble des personnels de la recherche publique : chercheuses, chercheurs, ingénieures, ingénieurs, techniciennes et techniciens, titulaires comme contractuels, ainsi que les travailleuses et travailleurs scientifiques qui peuvent leur être assimilés.

Abréviations

AI	Assistant Ingénieur
ANR	Agence Nationale de la Recherche
BRS	Bulletin de la Recherche Scientifique (SNTRS)
CA	Conseil d'Administration
CA	Commission Administrative (SNCS)
CAES	Comité d'Action et d'Entraide Sociale
CAP	Commission Administrative Paritaire
CCN	Comité Confédéral National de la CGT
CE	Commission Exécutive (CGT)
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGC	Confédération Générale des Cadres
CGT	Confédération Générale du Travail
CJC	Confédération des Jeunes Chercheurs
CNF	Conseil National Fédéral de la FERC-CGT
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CR	Chargé de Recherche
CSA	Comité Social d'Administration
CSN	Conseil Syndical National du SNTRS-CGT
CSS	Comission Scientifique Spécialisée (Inserm)
EPST	Etablissement Public Scientifique et Technologique
ERC	European Research Council (Conseil Européen de la Recherche)
ESR	Enseignement Supérieur et Recherche
FEN	Fédération de l'Education Nationale (CGT puis CGT ou Autonome)
FERC	Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture (CGT)
FMTS	Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques
FO	Force Ouvrière
FSU	Fédération Syndicale Unitaire
HCERES	Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
IE	Ingénieur d'Etudes
IHS	Institut d'Histoire Sociale (CGT)
IN2P3	Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules
INRA	Institut National de Recherche Agronomique (actuellement INRAE Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement)
Inria	Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (aujourd'hui : Institut National de Recherche en sciences et technologies du numérique)
Inserm	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IR	Ingénieur de Recherche
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (ex ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer)
ITA	Ingénieurs, Techniciens et Administratifs
MRT	Ministère de la Recherche et de la Technologie
PCF	Parti Communiste Français
POI	Parti Ouvrier Indépendant
PS	Parti Socialiste
SGEN	Syndicat Général de l'Education Nationale (CFTC puis CFDT)
SNCS	Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (FEN puis autonome puis FSU) Aujourd'hui : Syndicat National de la reCherche Scientifique
SNEP	Syndicat National de l'Education Physique (FEN puis FSU)

SNES	Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (FEN puis FSU)
SNESR	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (CGT puis FEN)
SNESup	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (FEN puis FSU)
SNIRS	Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique (CGC)
SNPCEN	Syndicat National des Personnels Contractuels de l'Education Nationale devenu Syndicat National des Personnels de l'Energie Nucléaire (SNPEN) (FEN puis FSU)
SNPTA	Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs (CGT)
SNPTES	Syndicat National des Personnels Techniques de l'Enseignement Supérieur (FEN puis UNSA)
SNTRS	Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (CGT)
SUD	Fédération Solidaire, Unitaire et Démocratique
UGFF	Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (CGT) devenue UFSE : Union Fédérale des Syndicats de l'Etat
UGICT	Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (CGT)
UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes
USCA	Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés (CGT)
VRS	la Vie de la Recherche Scientifique (SNCS puis SNCS et SNESup)

Sources bibliographiques

- Collection du Bulletin d'Informations puis du Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS) du SNPTA puis du SNTRS-CGT
- Archives du SNPTA-CGT (1948-1968) et du SNTRS-CGT
- BRS n°346 février 1998 « Numéro spécial 50 ans du SNTRS-CGT, Repères pour l'histoire de la CGT au CNRS, à l'Inserm, à l'Inria et ailleurs … 1939-1997 » de Jean OMNES
- BRS n°498 mars 2018 « 70 ans du SNTRS »
- « De la FEN-CGT à la FERC-CGT : Repères pour l'histoire (1948-1994) » par Joël HEDDE (mars 2009)
- « Le SNCS éléments d'histoire 1956-1996 » VRS spéciale mai 2000

Secrétaires Généraux du SNTRS

Secrétaires Généraux		Secrétaires Généraux Adjoints
Noms	Années	Noms
RASCH Henri	1948	KOPP Marianne et POREE
GRANDCHAMP Simone	1955	DUPRE Guy
DUPRE Guy	1956	MOAT Andrée
CHANCONIE André	1957-1958	Pas de SGA
CHANCONIE André	1959-1966	SCHATTE Jean-Pierre et CHEMIN Robert
CHANCONIE André	1966-1968	SCHATTE Jean-Pierre et DUPRE Guy
CHANCONIE André	1968-1972	DUPRE Guy
SARRAZIN Serge	1972-1974	DUPRE Guy et RICCIO Jean-Pierre
DUPRE Guy	1974-1976	RICCIO Jean-Pierre et SARRAZIN Serge
DUPRE Guy	1976-1978	WANSTOK Frida
DUPRE Guy	1978-1980	MALANDAIN André
MONTINTIN Alain	1980-1984	MALANDAIN André et VARIN Richard
MONTINTIN Alain	1984-1987	DRIANCOURT Catherine et VARIN Richard
MANDVILLE Gérard	1987-1990	DRIANCOURT Catherine et KARLIN Claudine
OMNES Jean	1990-1996	KIEFFER Annick et LAGRANGE Dominique
OMNES Jean	1996-1999	LEGER Jocelyne
OMNES Jean	1999-2002	KISTER Jean et PIERRE Michel
KIEFFER Annick	2002-2005	KISTER Jean et PIERRE Michel et TOUSSAINT-LEROY Sophie
KIEFFER Annick	2005-2008	KISTER Jean et PIERRE Michel
STEINMETZ Daniel	2008-2015	KISTER Jean et PIERRE Michel
TACK Josiane	2015-2021	KISTER Jean et CARON Lise
TACK Josiane et BOUMIER Patrick	2021-2024	
BOUMIER Patrick et GALLINA Claudia	2024	

Secrétaires Généraux du SNCS

Noms	Années	Noms	Années
GRELET Norbert	1956	OLLIVIER Marc	1983-1985
DEDONDER Raymond	1957	JANIAUD Paul	1985-1987
MEYER Philippe et COULOMB Roger	1958	DESCIMON Robert	1988-1989
BERNAS René	1959	KATZ Rose	1990-1991
KEPES Adam	1960	FOSSEY Jacques	1992-1993
LAHALLE Dominique	1961-1967	DIANOUX Laurent	1994-1995
CHEVILLOT Jean-Pierre	1967-1968	GOUGAT Pierre	1994-1995
BAILLY Francis	1968-1970	TERRENOIRE Jean-Paul	1996-1997
BENGUIGUI Georges	1970	FOSSEY Jacques	1997-2007
VERGNAUD Gérard	1971-1972	MAZET Jean-Luc	2007-2009
ROGALSKI Janine	1973-1976	MONFORT Patrick	2009-2020
GRUSELLE Michel	1976-1983	GRALAK Boris	2020